OPTL

RAPPORT 2018

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique

Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE)

RAPPORT 2018

RAPPORT 2018 de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique

Sommaire

Édito 5
Contexte économique général 6
Bilan 2018 des activités de la CPNE 8
Bilan 2018 des activités de l'OPTL 9
Champ d'application et d'observation 10

Établissements 16
Effectifs 20
Démographie 34
Santé au travail 38
Mouvements de main d'œuvre 41
Intérim 46
Marché du travail 48
Formation 56
Insertion professionnelle 70
Prospective 74

OPTL

Édito

L'année 2018 a été riche d'évènements avec un fait marquant incontestable qui est la réforme de la formation professionnelle.

Dans ce contexte, il est intéressant de souligner le fait que l'Accord National Interprofessionnel (l'ANI) pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22 février 2018 réaffirme et renforce les missions données aux Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ).

En effet, il est notamment attendu que les Observatoires fournissent des informations pour enrichir les politiques « compétences, emploi et formation » et apportent des éléments permettant d'ajuster l'offre de formation aux besoins qualitatifs et quantitatifs des entreprises.

C'est le sens que nous donnons et que nous devons continuer à donner à nos travaux ; en particulier en région, au plus près des prescripteurs et financeurs de formations.

Dans cette optique, les partenaires sociaux ont demandé, dans l'ANI, que les Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF) articulent leurs travaux en synergie avec les partenaires sociaux des OPMQ de branche présents en région, pour une meilleure prise en compte des besoins sectoriels.

L'année 2018 a également confirmé, dans la lignée de ce que nous observons depuis 2013, la dynamique positive de l'emploi dans la branche.

Avec une double constatation : des besoins en recrutement élevés dans nos entreprises, et des difficultés prégnantes à pourvoir les postes.

Aussi, au niveau national, comme dans les territoires, il est essentiel de valoriser toujours plus les résultats de nos travaux afin que les décideurs soient informés de l'ampleur de ces besoins et prennent des positions favorables à la résorption des tensions au recrutement dans notre branche !

Pour finir, je tiens à remercier, en tant que Vice-Président de l'OPTL comme à titre personnel, les services de l'AFT et de l'OPCA Transports et Services, qui, avec les Partenaires Sociaux, apportent leur dynamique, leur soutien technique et humain aux OPTL, régionaux et national.

Bruno LEFEBVRE
Vice-Président OPTL

Contexte économique général

La croissance mondiale (3,2 %) a été en 2017 la plus élevée depuis 2011. Elle s'accompagne d'un rebond du commerce mondial : les exportations mondiales progressent de 5 %, rythme qui n'avait pas été atteint depuis 2011. La zone euro poursuit la dynamique de croissance commencée en 2014 (+ 2,5 % en 2017 après + 1,8 % en 2016).

Dans un environnement international porteur, l'année 2017 signe le retour d'une croissance française solide (+ 2,2 % après + 1,2 % en 2016 et + 1,1 % en 2015), la plus élevée depuis 2012.

Les dépenses de consommation des ménages décélèrent nettement en volume en 2017 (+ 1% en euros constants, après + 2,1 % en 2016) du fait de l'accélération des prix, mais les dépenses d'investissement accélèrent de façon notable.

Malgré la hausse du cours du brent et des prix des matières premières après 2 ans de cours bas, l'environnement économique est favorable à la croissance du transport en France, et en 2017 le secteur des transports a contribué pour 9,2 % au produit intérieur brut.

La production des branches utilisatrices de transport (construction, industrie manufacturière, agriculture et commerce) augmente de 2,5 % en 2017, plus qu'en moyenne depuis 2012. Notamment, la production agricole se redresse après une très mauvaise année 2016 (+ 2,2 % après - 5,4 %) liée aux conditions climatiques. La production de l'industrie manufacturière (hors énergie et mines) augmente à un rythme plus élevé en 2017 (+ 2,1 % après + 1,6 % en 2016). Elle demeure toutefois inférieure de 5 % à son plus haut niveau, atteint en 2007. L'activité dans le commerce de détail (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) progresse de 2,7 %, soit un peu plus que la tendance des cinq dernières années (+ 2,4 %). L'accélération de la production est également marquée dans la construction (+ 3,4 % après + 0,2 %).

Les importations de produits nécessitant du transport progressent de 4,7 % et les exportations nécessitant du transport de 4,3 %.

Bénéficiant du renforcement de la croissance internationale, le transport de marchandises (347,8 milliards de tonnes-kilomètres en 2017) a connu une forte augmentation (+ 6 % hors oléoducs), tirée notamment par le fret routier pour compte d'autrui, alors que le transport fluvial continue son repli.

La hausse de 2017 est due à l'accroissement du transport routier sous pavillon français comme sous pavillon étranger ainsi qu'à la hausse du transport de fret ferroviaire.

Le transport intérieur routier de marchandises augmente de 6,5 % en 2017, du fait des hausses de 7,1 % du transport sous pavillon français (pour + 1,5 % en 2016), qui retrouve son niveau de 2012, et de 5,6 % du transport sous pavillon étranger.

Parallèlement à la reprise économique, le transport national routier pour compte d'autrui augmente fortement (+ 9,8%). Il a toutefois baissé en moyenne de 1,2 % par an depuis 2012. Le transport national pour compte propre (36 milliards de tonnes-kilomètres), qui a progressé en moyenne de 4,1 % par an depuis 2012, ralentit (+ 2,8 % en 2017, + 9,1 % en 2016). Ce transport est effectué principalement par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. L'activité nationale des poids lourds du pavillon français progresse de 7,7 % (l'activité reste nettement inférieure à son niveau d'avant la crise de 2008).

En 2017, la croissance de l'activité du transport routier sous pavillon français par les poids lourds concerne tous les grands types de marchandises. Le transport de produits agricoles et agroalimentaires (53 milliards de tonnes-kilomètres, 32,6 % des produits transportés) augmente de 7,9 %. Celui de produits manufacturés, machines et matériels de transport (46 milliards de tonnes-kilomètres, 28,3 % des produits transportés) progresse de 9,1 %. Enfin, le transport de matériaux de construction augmente de 7,9 % (34,1 milliards de tonnes-kilomètres, 21 % des produits transportés).

Le transport routier par des transporteurs étrangers représente 39,1 % du transport routier en 2017 (34,7 % en 2012). Le transport national routier par des poids lourds étrangers (120,4 milliards de tonnes-kilomètres) progresse de 5,6 % en 2017. Le cabotage, les échanges internationaux et le transit augmentent encore. Au total, 6,5 % du transport national en France métropolitaine relève du cabotage des pavillons étrangers. La circulation routière des poids lourds augmente (+ 2,9 %). Sur les autoroutes concédées, qui supportent la majeure partie des poids lourds étrangers, la circulation s'accroît de 1,9 %.

Les immatriculations de poids lourds français ralentissent en 2017 (+ 6,7 % en 2017 après 13,5 % en 2016) et s'accompagnent d'une augmentation

des parcours moyens (+ 1,2 %). Le parc de véhicules utilitaires légers est en croissance.

En 2017, le transport intérieur de voyageurs bénéficie de la reprise de la croissance économique française : 941,3 milliards de voyageurs-kilomètres ont été réalisés, ce qui représente une évolution de + 1 % par rapport à l'année 2016. Cette hausse est principalement portée par l'augmentation de la circulation des voitures particulières et des transports aériens et ferroviaires. Les transports ferrés renouent en effet avec la croissance avec une hausse de 6 %. Le transport aérien en métropole poursuit la forte croissance entamée en 2016 avec + 4 %. Le trafic maritime, toujours soutenu par les croisières, est quasi stable en 2017 (- 0,2 %).

Avec 44,2 milliards de voyageurs-kilomètres transportés en 2017, le transport collectif urbain représente 24 % du transport collectif. Il progresse de 1,8 % en voyageurs-kilomètres au même rythme qu'en moyenne annuelle depuis 2012 (+ 1,9 %). Cette évolution est identique sur les réseaux d'Île-de-France et de province.

Néanmoins, après plusieurs années de hausses consécutives, les transports collectifs routiers (autocars, autobus et tramways) sont en léger repli (- 1,3 %) du fait que les transports routiers réalisés en autocars interurbains réguliers et occasionnels (y compris les autocars étrangers) baissent pour la première fois depuis 2009 (- 2,5 %). Cette baisse pourrait être expliquée par les difficultés de recrutement et le recul du transport occasionnel. Ainsi, le transport occasionnel en autocars étrangers recule de 8,2 %. En revanche, le transport interurbain régulier librement organisé (dit autocars « Macron ») augmente de 7,1 %. C'est la deuxième année pleine pour ce type de transport en autocar, libéralisé par la loi du 6 août 2015. Aux côtés des trois opérateurs disposant d'un réseau national (Ouibus, Flixbus, Eurolines/Isilines), sept opérateurs « locaux » ont commercialisé, en 2017, des services routiers librement organisés, dont trois (Actibus, DMA, Escapad'Kreol) sont arrivés sur le marché au cours du 3ème trimestre de l'année, en commercialisant des offres de type « navette » vers un aéroport ou une gare TGV. Avec environ 7,1 millions de voyageurs transportés en 2017, les services de transport routier par autocar librement organisés enregistrent une fréquentation en hausse de 14,5 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 2017, 303 villes françaises ont été desservies par un service librement organisé pendant au moins un trimestre, soit 67 villes de plus que l'année précédente (+28 %). Les passagers bénéficient donc d'une offre qui continue de s'étoffer : le nombre de liaisons commercialisées (1 666) a crû de 34 % sur un an.

Au sein de l'offre commercialisée, 54 % des villes desservies en 2017 l'ont été sur les quatre trimestres de l'année. Il existe donc un socle de « dessertes permanentes » auquel vient s'ajouter une offre saisonnière conséquente (des dessertes de montagne en hiver et des communes littorales pendant la saison estivale).

Les taxis et VTC (voitures de transport avec chauffeur) constituent avec les motos-taxis le transport public particulier de personnes (T3P). Ce secteur a connu une profonde évolution depuis quelques années avec le développement rapide des VTC, qui a conduit les pouvoirs publics à revoir la réglementation, notamment avec les lois dites « Thévenoud » et « Grandguillaume ». Fin 2017, près de 82 000 véhicules circulaient pour le compte du transport public particulier de personnes, dont environ 56 000 taxis (68 %) et 26 000 VTC enregistrés (32 %). La région parisienne concentre un tiers des taxis et près de 70 % des VTC.

Les parts modales restent stables : le transport individuel en véhicules particuliers est le moyen de transport le plus utilisé (80,5 % des voyageurs-kilomètres), suivi du transport ferré (11,7 %), du transport en autobus, autocars et tramways (6,2 %) et enfin du transport aérien (1,6 %).

Le transport collectif croît de 3,4 % en 2017, à un rythme près de quatre fois plus rapide que sa moyenne annuelle depuis 2012 (+ 0,9 %) et que celle du transport individuel.

L'année 2017 est aussi marquée par la poursuite du développement de services nouveaux liés au transport grâce aux plateformes internet : le transport en voitures avec chauffeur à côté des taxis traditionnels, l'extension du covoiturage et le développement de la livraison à domicile de produits du commerce et de la restauration.

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2018, l'acquis de croissance du produit intérieur brut (PIB) français s'élève à 1,5 %.

Au deuxième trimestre 2018, le volume de la production marchande de transport diminue (- 1,7 % après + 0,8 % au premier trimestre 2018) sous l'effet des grèves qui ont touché les secteurs du rail et de l'aérien. Le

transport de voyageurs est particulièrement impacté (- 6,5 % au second trimestre) et dans une moindre mesure le transport de marchandises (- 1,1 % au second trimestre). L'activité de transport routier de marchandises des poids lourds immatriculés en France, mesurée en tonnes-kilomètres, augmente de 1 % au deuxième trimestre 2018, après une progression de 3 % au premier trimestre 2018. Le nombre de tonnes-kilomètres réalisées en transport national, compte d'autrui et compte propre cumulés, s'accroît de 0,9 % au deuxième trimestre 2018, après une progression de 3,3 % le trimestre précédent. Cependant, le transport pour compte d'autrui fléchit de 0,6 % au deuxième trimestre 2018, après une hausse au premier trimestre 2018 (+ 1,8 %).

À la fin du deuxième trimestre 2018, l'emploi salarié hors intérim du secteur des transports et de l'entreposage continue d'augmenter (+ 0,4 %) sur le même rythme que les deux trimestres précédents. L'emploi intérimaire recule légèrement pour la première fois depuis le premier trimestre 2015 (- 0,5 % au deuxième trimestre, après +0,9 % au premier). Le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique augmente de 0,1 % au premier trimestre et de 0,2 % au deuxième. Parallèlement, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi pour l'ensemble des métiers du transport et de la logistique reculent de 8,5 % au deuxième trimestre après un sursaut au trimestre précédent (+1,8 %).

Les difficultés de recrutement du personnel roulant persistent.

Sources :
Les Comptes de la Nation en 2017, INSEE Première, mai 2018
Les comptes des transports en 2017, 55ème rapport de la commission des comptes des transports de la Nation, août 2018
Marché du transport par autocar et gares routières, Rapport annuel, Exercice 2017, ARAFER
Comptes nationaux trimestriels, INSEE Conjoncture, octobre 2018
La conjoncture des transports au deuxième trimestre 2018, Datalab, octobre 2018
Emploi salarié et marché du travail dans les transports au deuxième trimestre 2018, Datalab, octobre 2018

Bilan 2018 des activités de la CPNE

(Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)

La CPNE a mené en 2018 les actions suivantes :

- Élection d'une nouvelle gouvernance
- Mise à jour de la liste des formations professionnelles de la branche transport éligibles au titre du CPF (Compte Personnel de Formation)
- Validation de la liste des centres de formation soutenus par la Profession et à ce titre bénéficiant du reversement des fonds libres de la taxe d'apprentissage, soit 124 lycées professionnels avec une section « conduite » ou « transport », 67 lycées professionnels avec une section « logistique », et 49 centres de formation (CFA) ou écoles de la branche.
- Finalisation des travaux de l'ADEC transports routiers et activités connexes (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) ; plus de 6 000 stagiaires ont été formés dans le cadre de l'ADEC à de nouveaux modules tels que le développement durable, le management, la prévention des risques professionnels.
- Inscription en cours du CQP Déménageur au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), avec le dépôt du dossier auprès de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle), et agrément de centres pour dispenser cette formation.
- Travaux envisagés relatifs à la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Tourisme.
- Désignation d'une autorité légitime de la CPNE auprès de la CNCP.
- Mandat donné à l'AFT et l'OPCA Transports et Services pour répondre à un appel à projets du Ministère du Travail intitulé « Soutien aux démarches prospectives compétences » ; le dossier présenté a été retenu.

Bilan 2018 des activités de l'OPTL (Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique)

Dans chaque région, deux à trois réunions OPTL se sont tenues en 2018, qui ont notamment permis d'élaborer les rapports régionaux OPTL. Elles ont aussi été l'occasion d'élire de nouvelles gouvernances.

D'une part une présidence paritaire régionale, tournante tous les deux ans et dont le mandat a une durée de quatre ans. Ses missions :

- Elle représente officiellement en région l'OPTL, dont elle est le porte-parole pour tout son domaine de compétences, en s'appuyant, en fonction des besoins, sur les délégations régionales de l'AFT et de l'OPCA Transports et Services.
- Elle est appelée à promouvoir l'emploi et la formation dans le transport routier et les activités auxiliaires via sa participation à des instances telles que le CREFOP.

D'autre part, deux vice-présidents délégués dont le mandat est de quatre ans. Leurs missions :

- Suppléer ponctuellement la présidence paritaire dans la mise en œuvre de toute ou partie de ses missions.
- Apporter à la présidence paritaire leurs expertises métiers, sectorielles et territoriales afin de contribuer à l'ancrage territorial, à la pertinence et à la précision des travaux de la représentation régionale de l'OPTL.

Les gouvernances régionales ont été réunies le 13 novembre 2018 à Paris. Il s'agissait en particulier d'échanger sur les sujets suivants :

- Les missions et le fonctionnement des OPTL, ainsi que le rôle des gouvernances régionales.
- Les attentes relatives aux OPMQ (Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications) exprimées par les partenaires sociaux dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22 février 2018.
- Les outils prospectifs mobilisables pour les travaux OPTL.
- Le programme des Journées nationales OPTL prévues au premier semestre 2019 avec l'ensemble des délégués des OPTL régionaux et national.

L'AFT ET L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, DES PARTENAIRES FORTS DE L'OPTL

L'AFT :

- Réalise, grâce à ses délégations régionales, l'enquête annuelle auprès des établissements de la branche
- Recueille des données auprès d'un grand nombre de fournisseurs : ACOSS, URSSAF, Ministères, Pôle emploi, INSEE, OPCA Transports et Services, CPNE, Klésia, Ellisphere (ex-COFACE), AFTRAL, Promotrans...
- Exploite et analyse les résultats des enquêtes et statistiques recueillies (ajustement au champ conventionnel, déclinaison par région...)
- Produit et diffuse un ensemble de documents valorisant les analyses OPTL auprès des entreprises et d'un public institutionnel : synthèses régionales, sectorielles, rapports de situation comparée...
- Élabore et rédige, en lien avec les présidences paritaires régionales de l'OPTL, les rapports annuels régionaux OPTL
- Élabore et rédige, en lien avec le comité de pilotage OPTL et la présidence paritaire nationale, le rapport annuel national de l'OPTL

L'AFT (suite) :

- Héberge, développe et met à jour le site Internet www.optl.fr
- Diffuse les rapports régionaux et national de l'OPTL
- Co-anime avec les présidences paritaires régionales les réunions des OPTL régionaux
- Co-anime avec la présidence paritaire nationale les réunions du comité de pilotage OPTL
- Organise et anime avec la présidence paritaire les Journées OPTL qui rassemblent tous les deux ans l'ensemble des membres OPTL
- Co-organise la conférence de presse annuelle OPTL avec l'OPCA Transports et Services
- Héberge les OPTL régionaux.

L'OPCA Transports et Services :

- Prend en charge les frais de déplacement des membres OPTL
- Finance la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL
- Participe aux réunions des OPTL régionaux, du comité de pilotage OPTL et des Journées biennales OPTL
- Communique les statistiques sur les formations de la branche qu'il finance et contribue à la rédaction du rapport
- Diffuse les rapports OPTL
- Organise la conférence de presse annuelle OPTL
- Réalise une veille des retombées presse
- Assure le secrétariat de l'OPTL
- Héberge l'OPTL national.

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNE, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CPNE de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative de métropole, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document	NAF REV. 2	*Intitulé du poste*
Transport routier de marchandises (TRM)		
	49.41A	*Transports routiers de fret interurbains*
	49.41B	*Transports routiers de fret de proximité*
	53.20Z	*Autres activités de poste et de courrier*
	80.10Z	*Activités de sécurité privée (*)*
Transport routier de voyageurs (TRV)		
	49.39A	*Transports routiers réguliers de voyageurs*
	49.39B	*Autres transports routiers de voyageurs*
Déménagement (DEM)		
	49.42Z	*Déménagement*
Location (LOC)		
	49.41C	*Location de camions avec chauffeur*
	77.12Z	*Location et location-bail de camions (*)*
Auxiliaires de transport (AUX)		
	52.29A	*Messagerie, fret express*
	52.29B	*Affrètement et organisation des transports (*)*
Prestataires logistiques (PRL)		
	52.10B	*Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)*
Transport sanitaire (TRS)		
	86.90A	*Ambulances*

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique.

Le rapport emploie à plusieurs reprises l'expression **« activité Marchandises »** pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), qui inclut notamment le transport de fonds et valeurs, déménagement (DEM), activités auxiliaires (AUX), loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression **« transport routier de personnes »** qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport sanitaire (TRS).

Les outils statistiques dédiés de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une exploitation très complète des statistiques disponibles relatives à l'emploi et à la formation dans la branche conventionnelle

Des données sont recueillies chaque année auprès d'un grand nombre d'organisations publiques et privées : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère du Travail, Ministère des Solidarités et de la Santé, ACOSS, Pôle emploi, INSEE, DARES, Ellisphere, OPCA Transports et Services, FONGECFA-Transport, AGECFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, CPNE, CNM/Fedesfi, OTRE/USP Valeurs.

Ces informations font ici l'objet d'une exploitation spécifique pour les ajuster au champ de la CCNTR.

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la branche conventionnelle

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les délégations régionales de l'AFT, permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la branche conventionnelle.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, 2 642 questionnaires recueillis en 2018 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant 80 107 salariés. La statistique ACOSS ajustée au champ conventionnel sert cette année de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7 % des établissements et 10 % des salariés de la branche conventionnelle. L'intervalle de confiance (« marge d'erreur ») des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 2 %.

Cette enquête permet à la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) de présenter des informations chiffrées aux plans national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la branche conventionnelle

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la branche conventionnelle.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.

Ces familles professionnelles ont évolué en 2014, en spécialisant la précédente famille professionnelle « Exploitation » sur l'« Exploitation Transport » et en ajoutant à la précédente famille professionnelle « Manutention-Magasinage » les exploitants logistiques, pour former une grande famille « Logistique/Manutention/Magasinage », qui rassemble l'ensemble des métiers de la logistique et de l'entrepôt. L'intérêt est double : d'une part, mieux identifier le poids des métiers de la logistique et de l'entrepôt dans la branche, dans un contexte où ils se développent, et d'autre part, pouvoir disposer de statistiques sur le nombre d'exploitants logistiques en croisant la famille professionnelle « Logistique-Manutention-Magasinage » avec la catégorie socio-professionnelle (CSP).

Par ailleurs, **des sous-familles professionnelles ont été introduites**, pour une meilleure visibilité de ce que recouvrent en particulier les métiers de la famille professionnelle « Conduite ».

Remerciements

Le présent document a été élaboré grâce aux informations recueillies et exploitées par l'AFT qui a également proposé une rédaction pour ce rapport. Les rapports régionaux OPTL sont pour leur part élaborés et diffusés par les délégations régionales de l'AFT, en lien avec les membres des OPTL régionaux et plus particulièrement leur présidence paritaire. L'OPCA Transports et Services a financé la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL. Son élaboration a fait l'objet d'un suivi attentif par les membres du comité de pilotage OPTL. L'ensemble des structures paritaires de la formation professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires y sont associées : CPNE, OPCA Transports et Services, fédérations patronales, organisations salariales. Que tous ceux qui ont pris part à ces travaux en soient remerciés.

Les familles professionnelles de la branche conventionnelle

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
1	DIRECTION	*Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.*
2	GESTION	*Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.*
3	VENTES/ACHATS	*Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.*
4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	
	• *Transports routiers et messagerie/fret express*	*Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.*
	• *Transports multimodaux*	
	• *Déménagements*	
	• *Location*	
	• *Transport de voyageurs*	
	• *Transport sanitaire*	
5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/ MAGASINAGE	*Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.*
6	CONDUITE	*Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.*
6.1	• *Transport de personnes*	
6.1.1	> *Transport de voyageurs*	
6.1.1.1	> 1er groupe	*Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.*
6.1.1.2	> 2e groupe	*Emplois autres que ceux relevant du 1er groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).*
6.1.2	> *Transport sanitaire*	*Emplois de conducteurs ambulanciers.*
6.2	• *Transport de marchandises*	
6.2.1	> 1er groupe	*Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.*
6.2.2	> 2e groupe	*Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.*
6.2.3	> 3e groupe	*Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).*
7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	*Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.*
8	INTERPROFESSIONNEL	*Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).*

Méthodologie de l'édition 2018

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (CCNTR).

- **80.10Z – Activités de sécurité privée :** ce code comprend les sous-activités de gardiennage et d'enquêtes et sécurité qui n'appartiennent pas au champ de la Convention collective, que seule la sous-activité de transports de fonds et de valeurs intéresse ;
- **77.12Z – Location et location-bail de camions :** la location et location-bail de véhicules de loisirs, incluse dans ce code d'activité, est hors champ de la Convention collective ;
- **52.29B – Affrètement et organisation des transports :** les activités spécifiques d'auxiliaires de transport maritime, aérien, ainsi que les autres auxiliaires des transports sont également hors champ de la Convention collective ;
- **52.10B – Entreposage et stockage non frigorifique :** appartiennent au champ de la convention collective les établissements dont l'activité d'entreposage non frigorifique est exercée à titre principal, et qui interviennent pour le compte de tiers (les marchandises n'appartiennent jamais à l'entreprise d'entreposage).

Pour ces codes d'activité, l'appréciation du nombre d'établissements et de salariés relevant du champ de la Convention collective s'effectue donc sur la base d'un ajustement apporté aux statistiques publiques d'emploi.

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activité de l'INSEE (NAF rév. 2), l'Observatoire a décidé en 2010 d'actualiser les coefficients d'ajustement des codes NAF 52.10B, 52.29B, 77.12Z par la voie d'une enquête téléphonique destinée à apprécier la part des établissements et des salariés de ces codes NAF qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Ce sont ces coefficients qui sont depuis lors appliqués aux statistiques publiques pour ramener les chiffres au périmètre conventionnel.

Concernant le 80.10Z, les coefficients d'ajustement sont revus périodiquement à partir de ré-évaluations de l'effectif salarié national des transporteurs de fonds et de valeurs. La dernière mise à jour a été réalisée en 2018 avec le concours des organisations professionnelles membres de l'OPTL. Le nombre d'établissements et de salariés du transport de fonds et valeurs a alors été établi à 158 établissements et 8 221 salariés.

« Calage » des données d'enquête sur les statistiques ACOSS

Les résultats de l'enquête Tableaux de bord menée par les délégations régionales de l'AFT auprès des entreprises étaient jusqu'en 2011 calés sur les statistiques Pôle emploi, champ UNEDIC, qui servaient à redresser les données : les réponses de l'échantillon enquêté, sélectionné selon la méthode des quotas, étaient ainsi extrapolées à l'ensemble de la population étudiée.

Suite au transfert du recouvrement des cotisations d'assurance chômage auprès des URSSAF, la présentation des effectifs salariés dans les éditions suivantes du rapport OPTL, et le calage des données de l'enquête Tableaux de bord, ont été opérés sur la base des statistiques de l'ACOSS.

L'ACOSS produit désormais des séries statistiques d'une dizaine d'années qui permettent de présenter des évolutions sur cette période en valeur et sans rupture de série.

Mise à jour des statistiques ACOSS 2008-2016

Les séries ACOSS pour les années 2008 à 2016 précédemment diffusées ont par ailleurs fait l'objet d'actualisations par l'ACOSS, avec des incidences sur les chiffres du champ de la CCNTR : pour les salariés dont les établissements ont changé de code commune ou code NAF, ces informations ont fait l'objet d'une rétropolation par l'ACOSS. Ainsi, les statistiques publiées dans la présente édition ne doivent pas être comparées avec celles des éditions antérieures. Des mises en série ont ici été reconstruites sur la base des statistiques ACOSS mises à jour.

Les effectifs au regard des sources statistiques publiques

Effectifs salariés au 31 décembre

	2016	2017
TRM	345 247	358 581
TRV	99 214	98 851
DEM	11 261	11 392
LOC	23 627	24 434
AUX	101 599	101 955
PRL	45 200	47 373
TRS	57 451	58 812
Total	**683 599**	**701 399**

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

L'emploi salarié dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport s'est accru de 2,6 % en 2017, après 2,5 % en 2016, ce qui porte à plus de 700 000 le nombre de salariés au 31 décembre 2017.

Grâce à cette progression, la plus forte depuis 2007, 17 800 emplois salariés ont été créés par les entreprises de la branche sur une année.

C'est certes moins que dans la construction en 2017 (+31 000 postes), mais beaucoup plus que dans l'industrie (+3 000 postes).

Le poids des conducteurs routiers de la branche professionnelle dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

L'exploitation du recensement de population 2012 de l'INSEE permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité.

Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

Pour la conduite de véhicules de transport routier de voyageurs :

- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport sanitaire :

- 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 48 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la branche concentre 60 % des conducteurs routiers et grands routiers et 31 % des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères. 50 % des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la branche conventionnelle, contre 38 % exerçant dans le transport urbain, et près de 12 % dans des établissements en compte propre (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La branche conventionnelle rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).

Établissements

Établissements sans salarié au 1er janvier

	2016	2017
TRM	24 461	30 448
TRV	4 764	4 329
DEM	1 623	1 711
LOC	1 303	1 319
AUX	2 671	2 864
PRL	1 876	2 011
TRS	2 120	2 201
Total	**38 818**	**44 882**

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Les établissements sans salarié de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont désormais plus nombreux que les établissements avec salariés. Le nombre d'établissements relevant des secteurs d'activité de la branche n'employant aucun salarié s'envole de 15 %, et jusqu'à 24 % dans le transport routier de marchandises. Seul le transport routier de voyageurs voit le nombre de travailleurs indépendants refluer (-9 %).

Depuis 2014, ce sont ainsi 10 000 établissements sans salarié qui se sont créés dans la branche.

Établissements avec salariés au 31 décembre

	2016	2017
TRM	22 152	22 436
TRV	3 426	3 241
DEM	1 337	1 341
LOC	1 148	1 132
AUX	4 446	4 469
PRL	1 366	1 438
TRS	5 193	5 164
Total	**39 067**	**39 222**

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Comparativement, la progression du nombre d'établissements avec salariés dans la branche a été beaucoup plus lente (+0,4 % en 2017, après une stagnation en 2016). Comme un an auparavant, le transport routier de voyageurs, la location et le transport sanitaire ont même vu leur nombre d'employeurs se contracter en 2017 (respectivement -5,4 %, -1,4 % et -0,6 %).

Répartition des établissements par secteur et taille

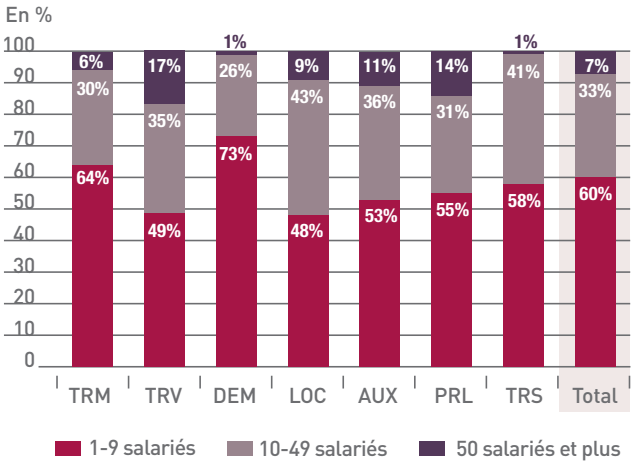

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

La baisse du nombre d'employeurs dans le transport routier de voyageurs, la location et le transport sanitaire s'accompagne d'un accroissement de la taille de ces établissements : la proportion d'établissements de moins de 10 salariés diminue ainsi en un an de 4 points dans le transport routier de voyageurs, de 3 points dans le transport sanitaire, et de 2 points dans la location.

Le déménagement est le seul secteur de la branche qui connaît une hausse de la proportion d'établissements employeurs de moins de 10 salariés (+4 points).

Créations d'établissements en 2017 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2016/2017		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	19 091	356	1 172	20 619	27 %	-3 %	26 %
TRV	337	15	25	377	-50 %	-53 %	-50 %
DEM	131	22	36	189	13 %	0 %	11 %
LOC	37	5	15	57	-7 %	52 %	-2 %
AUX	324	34	46	404	-4 %	2 %	-4 %
PRL	55	12	20	87	-6 %	51 %	1 %
TRS	119	41	52	212	-9 %	-13 %	-10 %
Total	**20 094**	**486**	**1 366**	**21 945**	**22 %**	**-5 %**	**21 %**

Source : Ellisphere, COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'établissements créés dont on ignore s'ils ont ou non des salariés.

En 2017, le volume des créations d'établissements dans les transports routiers et activités auxiliaires du transport a été multiplié par 1,2, après un doublement en 2016.

94 % des créations d'établissements de la branche se sont réalisées dans le transport routier de marchandises au sens strict, alors que ce secteur représente 63 % des établissements de la branche.

Plus de neuf fois sur dix, les établissements se sont créés sans salarié.

Ces nouvelles immatriculations d'entreprises individuelles sont à attribuer en particulier à l'essor des achats sur internet et des livraisons à domicile.

A contrario, le nombre de créations d'établissements avec salariés diminue globalement dans la branche de 5 %.

Nombre de salariés concernés par des créations d'établissements

	2016	2017
TRM	1 062	1 059
TRV	130	74
DEM	42	75
LOC	20	36
AUX	183	180
PRL	28	106
TRS	184	199
Total	**1 649**	**1 729**

Source : Ellisphere, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Environ 1 730 emplois salariés ont été créés en 2017 par les nouveaux établissements de la branche, soit 5 % de plus qu'en 2016.

Défaillances d'entreprises en 2017 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2016/2017		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	6 740	1 788	303	8 831	37 %	-5 %	24 %
TRV	421	238	57	716	-28 %	17 %	-17 %
DEM	86	85	13	184	-27 %	15 %	-11 %
LOC	27	41	4	72	-26 %	4 %	-20 %
AUX	200	153	20	373	-1 %	17 %	3 %
PRL	25	28	4	57	14 %	13 %	13 %
TRS	89	168	19	276	-16 %	-5 %	-7 %
Total	**7 587**	**2 501**	**420**	**10 508**	**27 %**	**-1 %**	**17 %**

Source : Ellisphere, ex-COFACE
NC : Non Communiqué
Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

Sur la même période, les défaillances d'entreprises du champ de la convention collective ont été multipliées par près de 1,2, soit un rythme d'évolution proche de celui des créations d'établissements. Plus de huit défaillances sur dix se concentrent sur le transport routier de marchandises au sens strict, et les trois quarts d'entre elles concernent des entreprises sans salarié.

Défaillances d'entreprises par cause

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
Part des liquidations judiciaires en %				
En 2017	2 %	35 %	6 %	10 %
En 2016	4 %	30 %	10 %	12 %
Part des redressements judiciaires en %				
En 2017	0 %	15 %	1 %	4 %
En 2016	1 %	15 %	2 %	5 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE
NC : Non Communiqué
Données ajustées au champ conventionnel

La part des redressements judiciaires et des liquidations judiciaires d'entreprises de la branche diminue en 2017 respectivement de 1 et 2 points. Les redressements judiciaires ne représentent que 4 % des défaillances en 2017, et les liquidations judiciaires 10 % des défaillances.

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

	Liquidation judiciaire		Redressement judiciaire	
	2016	2017	2016	2017
MAR	5 013	4 040	4 728	3 587
TRV	247	292	502	171
TRS	133	185	390	288
Total	**5 393**	**4 517**	**5 620**	**4 046**

Source : Ellisphere, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Parallèlement, moins de salariés de la branche sont concernés par des redressements ou des liquidations judiciaires, et ce quelles que soient les activités de la branche : ainsi, le nombre de salariés affectés par des liquidations judiciaires a été divisé par 1,2 en 2017, et le nombre de salariés sous le coup d'un redressement judiciaire a été divisé par 1,4.

Effectifs

Effectifs par secteur d'activité au 31.12.2017

Activités							
TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
358 581	98 851	11 392	24 434	101 955	47 373	58 812	701 399

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé au 31.12.2017

NAF REV-2	Total	%
Transport routier de marchandises (TRM)		
49.41A	190 740	
49.41B	153 293	
53.20Z	6 327	
80.10Z*	8 221	
Total	**358 581**	**51,1 %**
Transport routier de voyageurs (TRV)		
49.39A	65 066	
49.39B	33 785	
Total	**98 851**	**14,1 %**
Déménagement (DEM)		
49.42Z	**11 392**	**1,6 %**
Location (LOC)		
49.41C	19 134	
77.12Z	5 300	
Total	**24 434**	**3,5 %**
Auxiliaires de transport (AUX)		
52.29A	37 138	
52.29B	64 817	
Total	**101 955**	**14,5 %**
Prestataires logistiques (PRL)		
52.10B	**47 373**	**6,8 %**
Transport sanitaire (TRS)		
86.90A	**58 812**	**8,4 %**
Ensemble des activités		
Total	**701 399**	**100,0 %**

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

** L'effectif des transporteurs de fonds a été estimé sur la base de l'application d'un coefficient d'ajustement de 5 % aux statistiques des salariés communiquées par l'ACOSS pour le code NAF 80.10Z (nouveau coefficient d'ajustement calculé en 2018).*

Nombre de salariés au 31 décembre 2017

701 399

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre

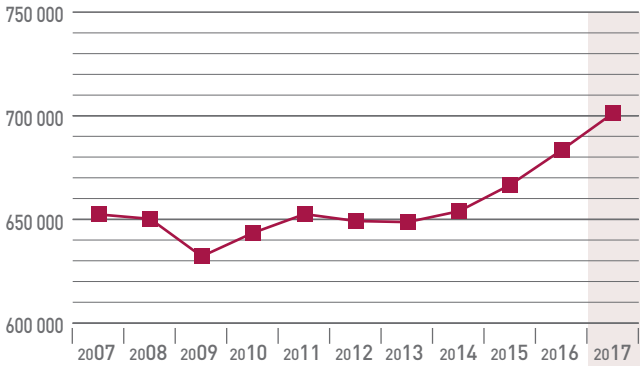

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

La branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a créé 17 800 emplois salariés en 2017 et emploie ainsi environ 701 400 salariés au 31 décembre 2017.

Près de 49 000 emplois salariés ont été gagnés dans la branche depuis 2007, et ce en dépit de pertes d'emploi observées en 2008, 2009, 2012 et 2013, dont les volumes ont été largement compensés sur la période par ceux des créations d'emploi.

Depuis 2014 en particulier, la croissance de l'emploi dans la branche se poursuit à un rythme soutenu (+2,6 % en 2017, après +2,5 % en 2016). En 2017, elle est néanmoins fortement contrainte par les freins liés aux recrutements, la pénurie de candidats et des lenteurs dans la délivrance des permis et cartes professionnelles pour des métiers réglementés.

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement

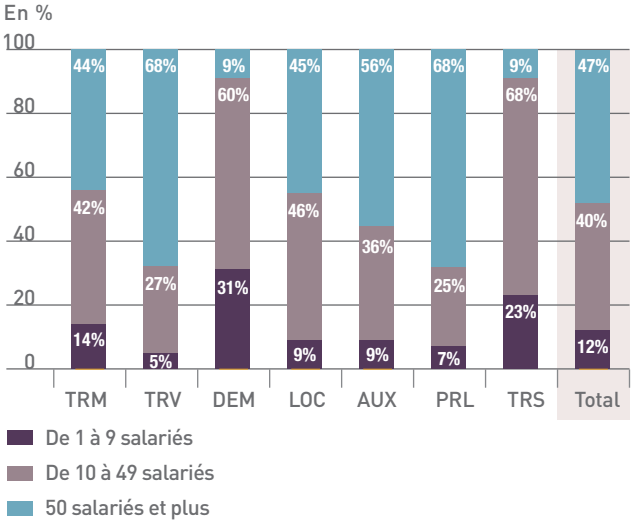

Source : INSEE, Démographie des établissements

7 % des plus grands employeurs de la branche, soit d'au moins 50 salariés, rassemblent 47 % des salariés.

Une tendance à la concentration des effectifs s'observe dans le transport routier de voyageurs, où la part des salariés employés dans des établissements de 50 salariés et plus s'établit à 68 %, soit 3 points de plus qu'un an auparavant, ainsi que dans le transport sanitaire, où la part des salariés relevant d'établissements de moins de 10 salariés est passée de 27 % à 23 % en un an, même si, dans ce secteur, l'emploi est, tout comme dans le déménagement, plus atomisé que dans le reste de la branche : seulement 9 % des salariés du transport sanitaire et du déménagement appartiennent à des établissements de 50 salariés et plus.

Évolution 2017/2016 par secteur d'activité

	Activités							
	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Variation des effectifs en 2017	13 334	-363	131	808	356	2 173	1 361	17 800
Taux d'évolution en 2017	3,9 %	-0,4 %	1,2 %	3,4 %	0,4 %	4,8 %	2,4 %	2,6 %
Taux d'évolution en 2016	3,0 %	1,9 %	3,7 %	3,2 %	0,2 %	3,5 %	3,6 %	2,5 %

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

La croissance de 2,6 % des effectifs globaux de la branche en 2017 traduit des évolutions relativement contrastées selon les secteurs d'activité. Cette croissance est en particulier portée par la dynamique du transport routier de marchandises (+3,9 %, soit plus de 13 000 emplois créés) et des prestataires logistiques (+4,8 %, soit plus de 2 000 créations d'emploi).

L'évolution de l'emploi du transport sanitaire accompagne aussi ce mouvement, bien que son rythme ralentisse légèrement (+2,4 %, soit plus de 1 300 emplois créés, après +3,6 % en 2016).

Seul le transport routier de voyageurs perd des emplois salariés (-0,4 %).

Répartition de l'emploi salarié de la branche par région et évolution en 2017

Anciennes régions

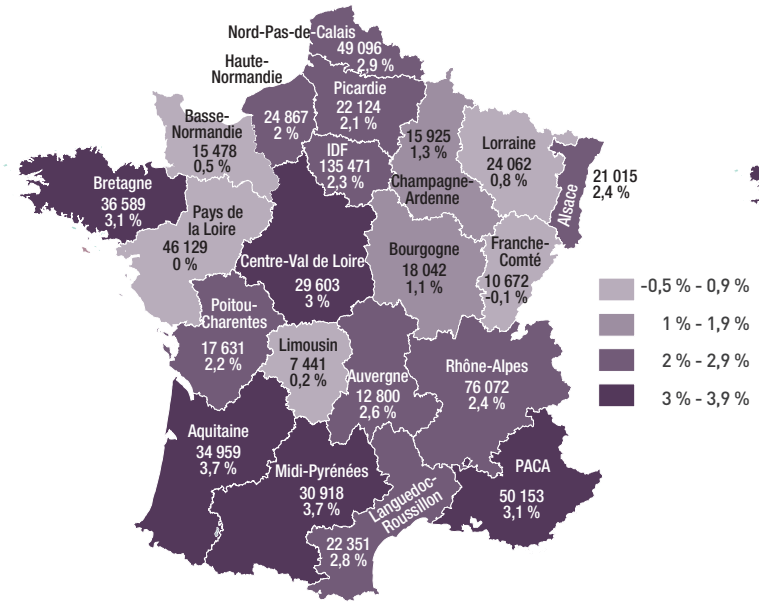

Nouvelles régions depuis le 1er janvier 2016

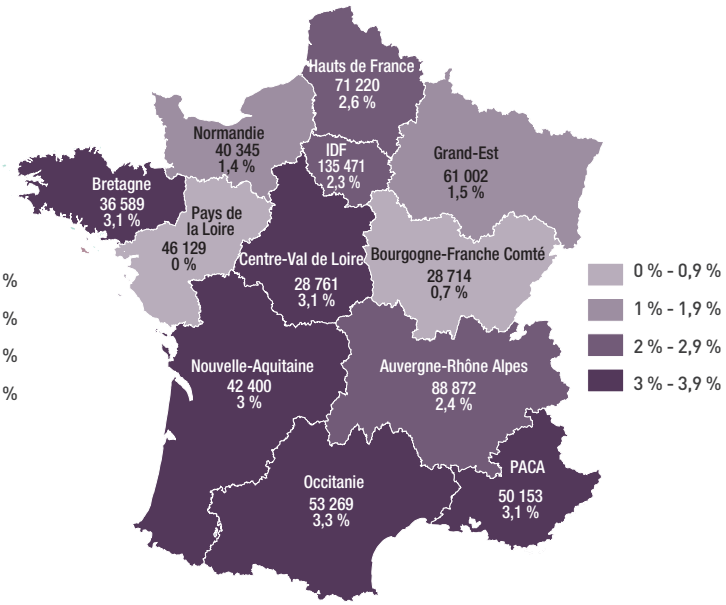

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Dans quatre régions, la progression des effectifs salariés en 2017 a même été de 3 % et plus : Occitanie (3,3 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+3,1 %), Centre-Val-de-Loire (+3,1 %), Bretagne (3,1 %), Nouvelle-Aquitaine (3 %).

Le territoire anciennement Franche-Comté, ainsi que la région Pays de la Loire, n'ont toutefois pas créé d'emploi dans les transports routiers et activités auxiliaires du transport en 2017.

Répartition de l'emploi salarié de la branche par activité et commune

Activités Marchandises

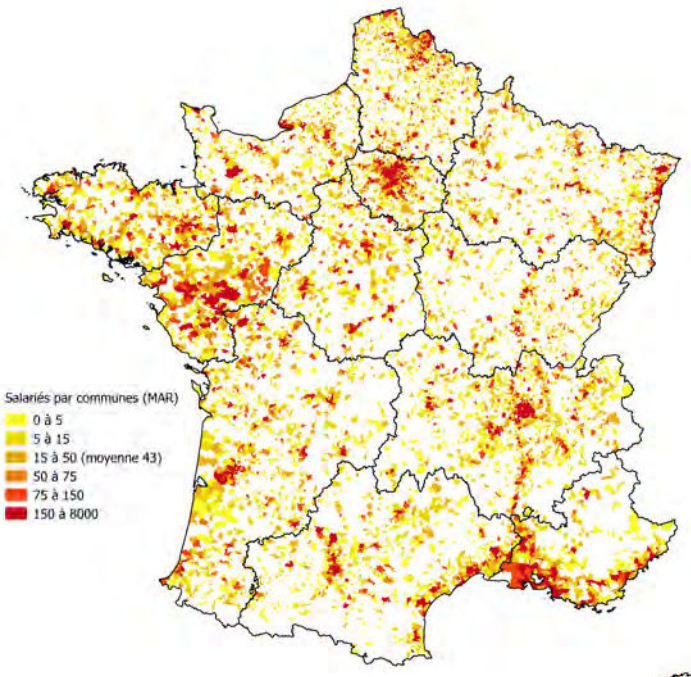

Transport sanitaire (TRS)

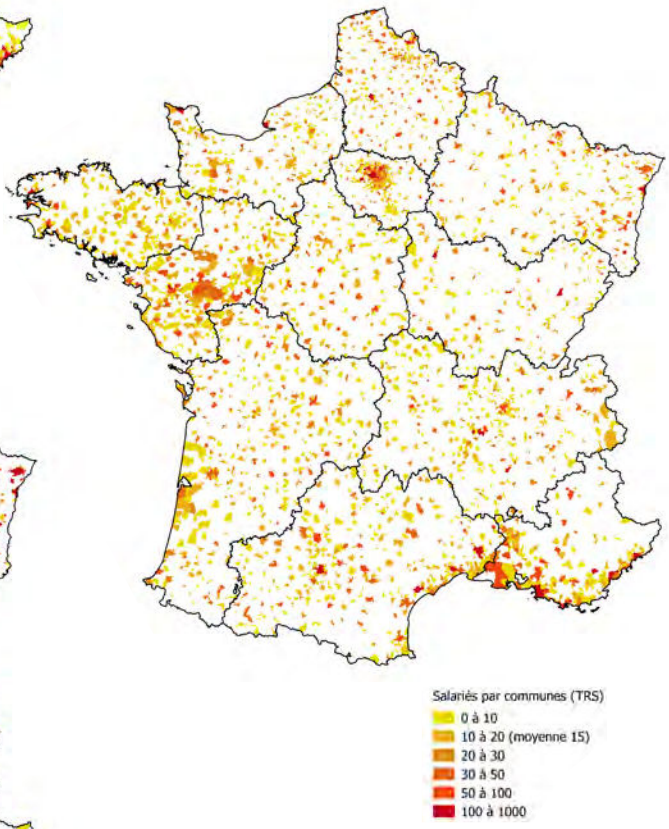

Transport routier de voyageurs (TRV)

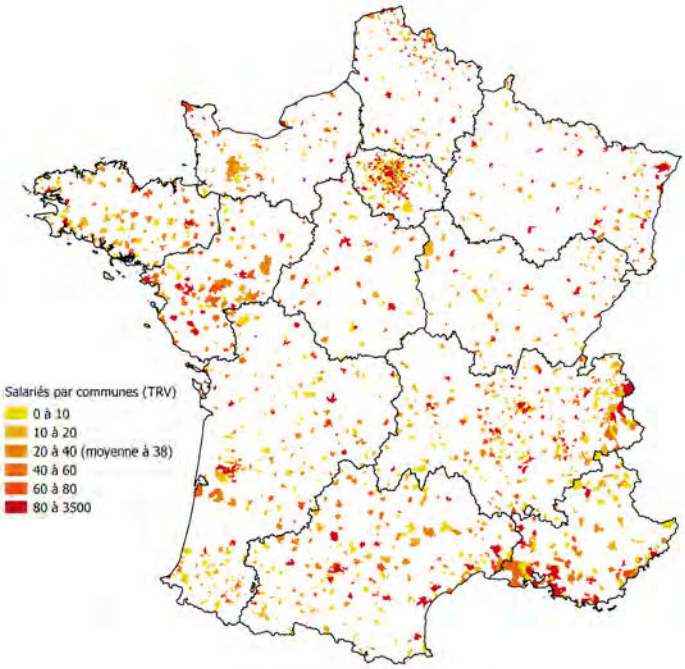

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle au 31.12.2017

	Total	%	Évolution 2017/2016
Direction	18 398	3 %	-7 %
Gestion	34 855	5 %	3 %
Ventes / Achats	8 464	1 %	5 %
Exploitation transport	57 212	8 %	-6 %
Logistique / Manutention / Magasinage	80 695	12 %	8 %
Conduite	477 774	68 %	4 %
Maintenance	15 415	2 %	-1 %
Interprofessionnel	8 586	1 %	-10 %
Total	**701 399**	**100 %**	**3 %**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le rythme de progression des effectifs en 2017 a été particulièrement dynamique dans la famille professionnelle Logistique / Manutention / Magasinage (+8 % par rapport à 2016, soit 6 300 emplois créés).

La plus importante variation d'effectifs s'observe néanmoins dans la famille professionnelle Conduite, où près de 16 200 emplois ont été créés en un an.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle en 2017

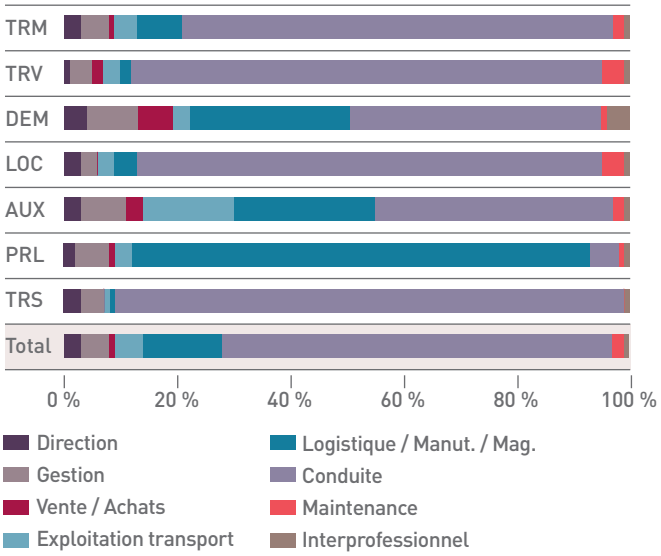

Le transport routier de personnes emploie une forte proportion de salariés de la famille professionnelle Conduite : 84 % des effectifs du transport routier de voyageurs, et 89 % de ceux du transport sanitaire, sont des roulants. A titre de comparaison, ils sont 77 % dans le transport routier de marchandises au sens strict (TRM), qui inclut les transports routiers de fret de proximité ou interurbains, les activités de poste et de courrier par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel, et le transport de fonds et valeurs.

De fait, les exploitants transport sont peu représentés dans le transport sanitaire (ils représentent 2 % des effectifs de ce secteur). A l'inverse, les exploitants pèsent à hauteur de 26 % dans les effectifs des activités auxiliaires de transport.

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	3 %	1 %	4 %	3 %	3 %	2 %	3 %
Gestion	5 %	4 %	9 %	3 %	8 %	4 %	4 %
Ventes / Achats	1 %	2 %	6 %	0 %	3 %	1 %	0 %
Exploitation transport	6 %	4 %	5 %	4 %	26 %	6 %	2 %
Logistique / Manut. / Mag.	6 %	1 %	26 %	2 %	19 %	78 %	0 %
Conduite	77 %	84 %	44 %	83 %	36 %	7 %	89 %
Maintenance	2 %	4 %	1 %	4 %	2 %	1 %	0 %
Interprofessionnel	1 %	1 %	4 %	1 %	2 %	2 %	1 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité en 2017

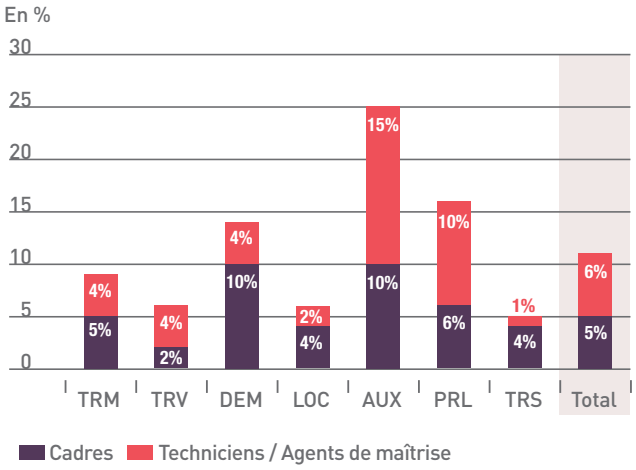

Source : Enquête Tableau de bord AFT

La part du personnel d'encadrement reste globalement stable, avec 11 % de cadres et techniciens/agents de maîtrise dans les effectifs, soit environ 75 000 salariés. Des disparités s'observent entre notamment le transport sanitaire, dont 5 % seulement des effectifs sont cadres ou techniciens/agents de maîtrise, et les auxiliaires, secteur composé d'un quart de cadres ou techniciens/agents de maîtrise.

Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2017

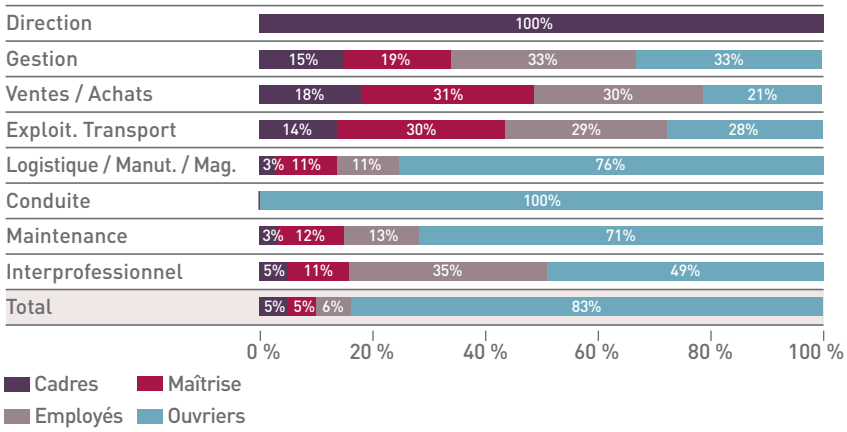

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la branche, les ouvriers représentent plus de huit salariés sur dix. Outre les conducteurs routiers, la grande majorité des salariés des familles professionnelles Logistique / Manutention / Magasinage (76 %) et Maintenance (71 %) ont ce statut.

Répartition des effectifs en Conduite par sous-famille et activité

Marchandises

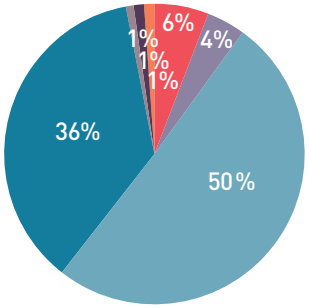

- Conducteur VUL
- Conducteur PL messagerie
- Conducteur PL courte distance/régional
- Conducteur PL longue distance
- Conducteur déménageur
- Conducteur convoyeur de fonds
- Autres

Transport routier de voyageurs (TRV)

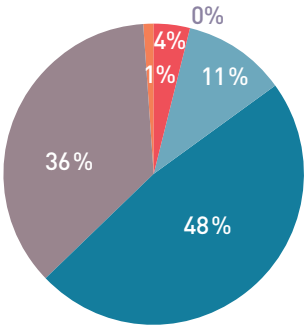

- Conducteur véh. - de 10 places
- Conducteur TPMR
- Conducteur tourisme
- Conducteur lignes régulières
- Conducteur de véhicules scolaires
- Autres

Transport sanitaire (TRS)

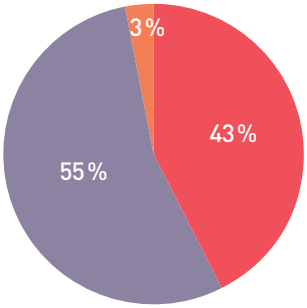

- Auxiliaire ambulancier
- Ambulancier DEA
- Autres

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2017, la branche compte plus de 477 700 conducteurs dont 17 % exercent dans le secteur du transport routier de voyageurs (soit 83 000 salariés) et 11 % dans le transport sanitaire (soit 52 300 salariés).

90 % des 347 000 conducteurs routiers de la branche qui exercent leur métier dans le transport de marchandises conduisent des poids-lourds. Une majorité opère en courte distance et régional.

Dans le transport routier de voyageurs, le nombre de conducteurs dont le transport scolaire est l'activité principale a diminué, et leur proportion dans les effectifs de conducteurs de ce secteur (36 %) est devenue inférieure à celle des conducteurs de lignes régulières (48 %).

Dans le transport sanitaire, la répartition des roulants entre ambulanciers titulaires du diplôme d'État d'ambulancier (DEA) et auxiliaires ambulanciers reste globalement stable, ceux-ci représentant respectivement 55 % et 43 % des conducteurs du secteur.

Évolution de la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)

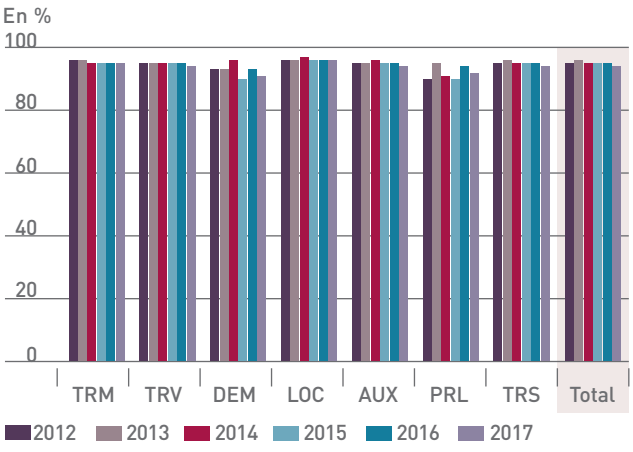

Même avec la forte croissance des effectifs salariés constatés dans la branche en 2017, 94 % des salariés sont en contrat à durée indéterminée (CDI).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

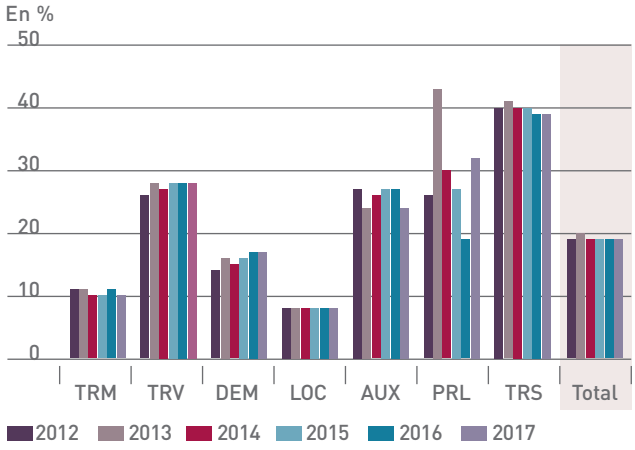

Le nombre de femmes dans les entreprises de la branche (plus de 131 800 en 2017) a progressé à un rythme significativement comparable à celui des hommes, d'où une stabilité de la part des femmes (19 %). Le taux de féminisation est le plus élevé dans le transport sanitaire (39 % des salariés de ce secteur sont des femmes), devant le transport routier de voyageurs (28 % de femmes dans ce secteur). Cependant, l'activité Marchandises au sens large (incluant le déménagement, la location, les auxiliaires, les prestataires logistiques) regroupe 62 % des femmes salariées de la branche. A noter que dans le transport de fonds et valeurs, un quart des salariés sont des femmes.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des femmes par famille professionnelle

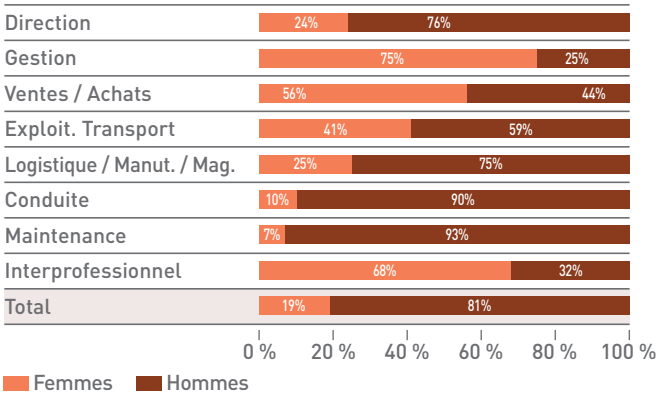

La famille professionnelle Gestion est la plus féminisée, avec 75 % des postes de cette famille occupés par des femmes.

A l'opposé, seulement 7 % des postes de Maintenance sont exercés par des femmes.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés par sexe selon la catégorie socio-professionnelle (CSP)

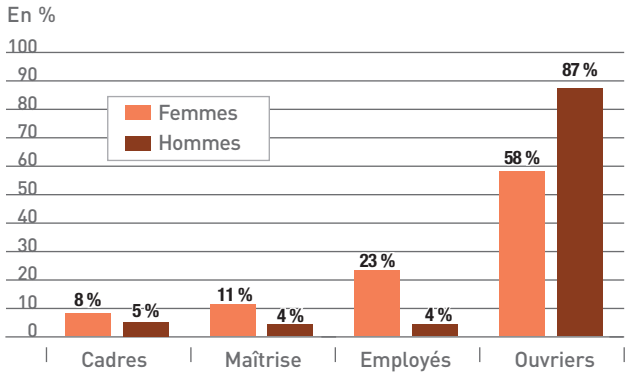

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la branche, 87 % des hommes ont le statut d'ouvrier, contre 58 % des femmes. En revanche, celles-ci ont une plus forte probabilité que les hommes d'avoir le statut d'employé (23 % des femmes ont le statut d'employé, contre 4 % des hommes), ainsi que de cadre ou technicien / agent de maîtrise (19 % des femmes ont ce statut, contre 9 % des hommes).

Répartition des salariés par CSP selon leur sexe

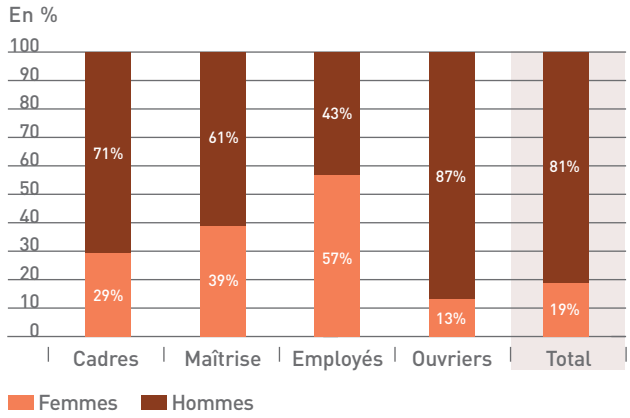

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les métiers d'employés sont mixtes et les femmes y sont majoritaires (57 % des employés sont des femmes). Les métiers de techniciens et agents de maîtrise sont quasiment mixtes (occupés à près de 40 % par des femmes), cependant plus de 70 % des cadres sont des hommes.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

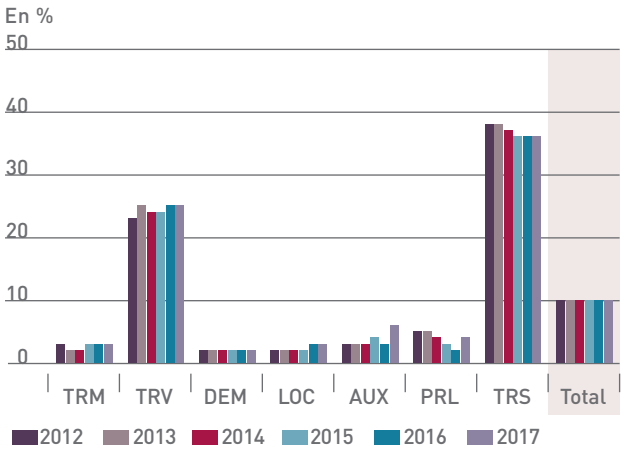

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Plus de 50 500 femmes exercent dans la branche un emploi de conduite, soit 39 % des femmes salariées des entreprises de la convention collective.

Les femmes représentent ainsi 10 % des effectifs de la famille professionnelle Conduite, ratio stable depuis de nombreuses années.

Dans le transport routier de voyageurs, près d'un quart des postes de conduite sont occupés par des femmes (soit 20 300 salariées) et jusqu'à 36 % dans le transport sanitaire (18 500 salariées).

11 600 femmes conduisent des véhicules de transport routier de marchandises (3 % des effectifs de conduite en transport routier de marchandises).

Évolution des effectifs dans la famille professionnelle Exploitation transport selon le sexe

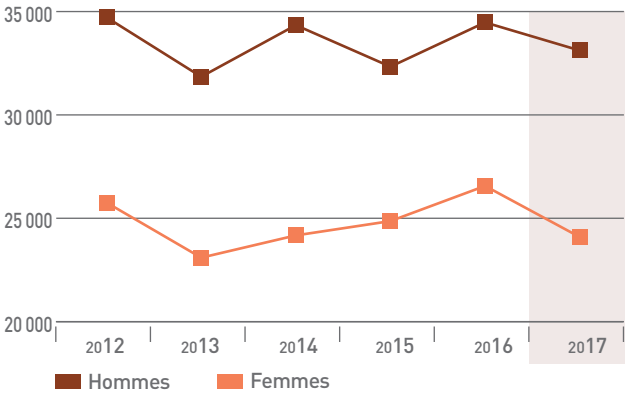

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Composée à plus de 40% de femmes (plus de 24 000 salariées), la famille professionnelle Exploitation transport peut être considérée comme mixte. Les effectifs de femmes à l'exploitation évoluent sensiblement au même rythme que les effectifs d'hommes, d'où une stabilité du taux de féminisation sur les cinq dernières années

Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur

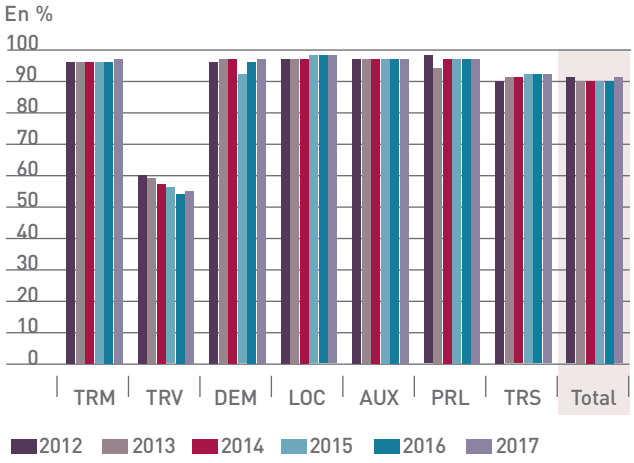

Neuf salariés sur dix occupent un emploi à temps complet dans la branche. Dans le transport routier de voyageurs cependant, cette proportion est de 55 %.

Aucun secteur d'activité n'enregistre en 2017 une baisse du pourcentage de salariés à temps non complet.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe

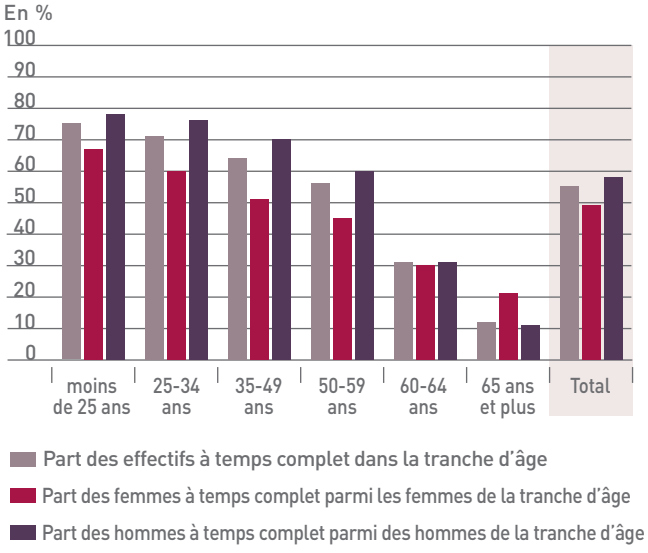

La part des effectifs à temps complet dans le transport routier de voyageurs décroît graduellement avec l'âge, et ce quel que soit le sexe. Cependant, à partir de l'âge légal de départ en retraite, les hommes sont moins souvent à temps complet que les femmes.

Il s'ensuit que dans le transport routier de voyageurs, tous âges confondus, les femmes sont certes moins fréquemment à temps complet que les hommes (respectivement 49 % et 58 %), néanmoins cette différence est moins accentuée que dans le reste de l'économie française.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

ZOOM SUR LE TRANSPORT DE FONDS ET VALEURS

Au 1er janvier 2018, 23 sociétés de transports de fonds et valeurs, réparties en 146 agences, adhèrent à l'une ou l'autre des deux organisations professionnelles représentatives au plan social dans le secteur des transports de fonds et valeurs, la CNM/FEDESFI et l'OTRE/USP-Valeurs. Une enquête, menée en 2018 par ces deux organisations professionnelles auprès de leurs adhérents, permet de mieux appréhender et caractériser l'emploi des entreprises de transports de fonds et valeurs, qui dépendent de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires.

Il apparaît d'abord que les emplois du transport de fonds et valeurs sont très stables (94 % des salariés sont en CDI) et à temps plein (seulement 3 % de temps partiels). D'ailleurs, près des trois quarts des 1 497 offres d'emploi ouvertes en 2017 par ce secteur étaient proposées en CDI.

Ensuite, le secteur conjugue une pyramide des âges plutôt jeune (41 % des salariés ont moins de 40 ans, contre 34 % dans le reste de la branche des transports routiers et activités auxiliaires) et une relativement longue ancienneté en entreprise (47 % des salariés du transport de fonds et valeurs ont au moins 15 ans d'ancienneté dans leur entreprise).

Ses effectifs salariés se composent d'une plus forte proportion de femmes que le reste de la branche (un quart des salariés du transport de fonds et valeurs sont des femmes), et 30 % des recrutements en 2017 ont bénéficié à des femmes.

Les métiers du transport de fonds et valeurs sont essentiellement les métiers du convoyage (56 % des salariés), du traitement des fonds et des valeurs (24 % des salariés) et de la maintenance et gestion des automates bancaires (10 % des salariés).

Trois sociétés adhérentes de FEDESFI et une société adhérant à USP-Valeurs disposent d'organismes de formation agréés par la CPNE, ainsi que, depuis 2017, par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) : la société Brink's avec six centres de formation, la société Loomis avec un centre, la société Prosegur avec deux centres et la société Temis avec deux centres également.

Ces centres dispensent les certificats de qualification professionnelle agréés par le ministère de l'intérieur :

- le CQP « métiers de convoyage de fonds et valeurs » (CQP TFV)
- le CQP « opérateur de traitement de valeurs » (CQP OTV)
- le CQP « gestion et maintenance des installations automatisés » (CQP MIA)

Pour les formations continues, les sociétés adhérentes de FEDESFI et de USP-Valeurs disposent de 258 moniteurs de tir.

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement en 2017

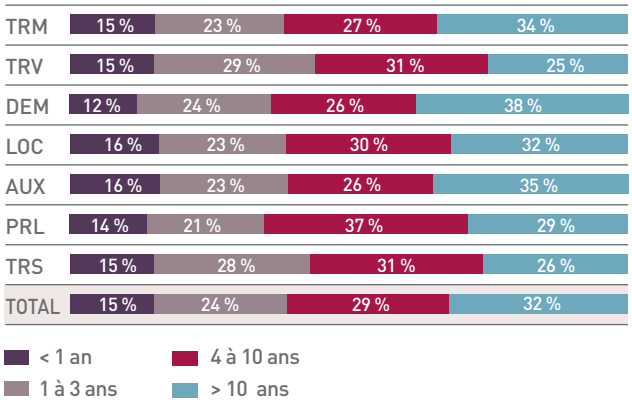

Près d'un tiers des salariés de la branche sont dans le même établissement depuis plus de dix ans. L'ancienneté moyenne dans l'établissement est la plus longue dans le déménagement (plus de 10 ans) et la plus courte dans le transport sanitaire (moins de 7 ans et demi).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en années)

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
2007	7,5	8,0	7,9	6,9	8,9	6,3	6,0	7,6
2012	8,6	7,8	9,5	7,9	10,6	6,5	6,8	8,5
2016	9,2	7,7	9,8	8,1	10,6	9,8	7,5	9,1
2017	9,1	7,6	10,1	8,4	9,4	8,4	7,4	8,7

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en années)

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	Interprof	TOTAL
Femmes	17,1	11,5	9,7	8,9	9,9	6,9	10,9	11,7	9,2
Hommes	19	9,8	7,5	9,9	9,7	7,9	10,7	7,9	8,6
Total	**18,5**	**11,1**	**8,7**	**9,5**	**9,7**	**7,8**	**10,7**	**10,5**	**8,7**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les salariés de la famille professionnelle conduite sont ceux qui restent le moins longtemps dans le même établissement (moins de 8 ans en moyenne).

Évolution des obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) dans la branche

	2015	2016	2017
Nombre d'établissements assujettis	4 630	5 007	4 995
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	11 848	12 874	12 868
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	15 550	17 278	17 601
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,23	3,22	3,27
Taux global de l'OETH (en %)	3,53	3,51	3,57

Source : AGEFIPH et OPCA TS

La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), dans une proportion de 6 % de son effectif salarié total. En 2017, près de 5 000 établissements relevant de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont assujettis à cette obligation.

Les employeurs peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités.

Ils peuvent employer directement des travailleurs handicapés. Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans la branche, calculé comme la proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié des établissements de la branche assujettis à cette obligation, est de 3,2 % en 2017, comme en 2016. Le nombre de travailleurs handicapés employés dans les établissements de la branche soumis à cette obligation a progressé en 2017 de 2 % en nombre de personnes physiques (il reste relativement stable mesuré en équivalent temps plein).

Les entreprises peuvent aussi employer indirectement du personnel handicapé par l'accueil de stagiaires ou par le biais de contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des entreprises adaptées ou des établissements d'aide par le travail. Le taux d'emploi global de l'OETH, calculé comme le ratio de l'emploi direct et indirect de travailleurs handicapés dans les effectifs salariés des établissements assujettis, s'établit pour la branche, en 2017, à 3,6 %.

Les établissements ont également la possibilité de signer un accord relatif à l'emploi de travailleurs handicapés, modalité choisie par 335 établissements de la branche en 2017, soit 6 de moins qu'en 2016, et/ou de payer une contribution financière à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) par activité en 2017

	Marchandises	TRV	TRS	Total ensemble de l'économie 2015
Nombre d'établissements assujettis	4 014	622	359	100 300
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	9 885	2 592	390	325 400
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	12 829	4 257	515	431 000
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,02	5,21	2,76	3,40
Taux global de l'OETH (en %)	3,21	6,28	2,98	4*

Source : AGEFIPH et OPCA TS
(*) donnée 2013

Les établissements du transport routier de voyageurs assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés présentent le taux d'emploi de travailleurs handicapés le plus élevé dans la branche, avec un taux d'emploi direct de 5,2 % et taux global de l'OETH tenant compte de l'emploi indirect de 6,3 %.

Cependant, 80 % des établissements de la branche assujettis à l'obligation ont une activité Marchandises.

Démographie

Comparaison de la structure par âge de la branche à 10 ans d'intervalle

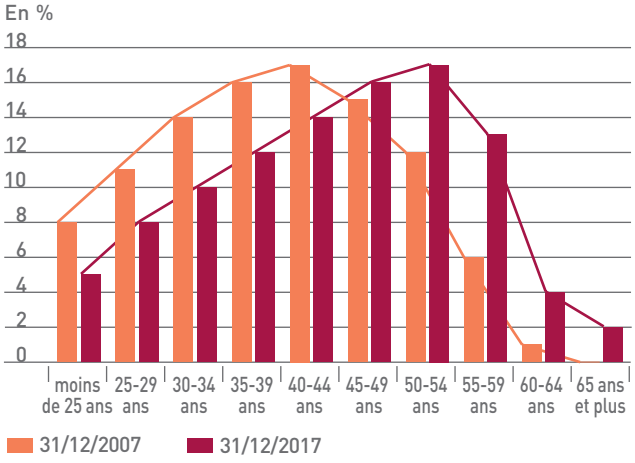

La superposition à dix ans d'intervalle des pyramides des âges des salariés de la branche met en évidence un glissement des effectifs vers les tranches d'âge supérieures.

Alors que les moins de 40 ans représentaient 48 % des effectifs salariés en 2007, leur proportion est tombée à 34 % en 2017.

Symétriquement, la tranche des 50 ans et plus, qui n'étaient que 20 % en 2007, concentre désormais 36 % des salariés.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Pyramides des âges en 2017 (ensemble des familles professionnelles)

Marchandises *(hors déménagement)*

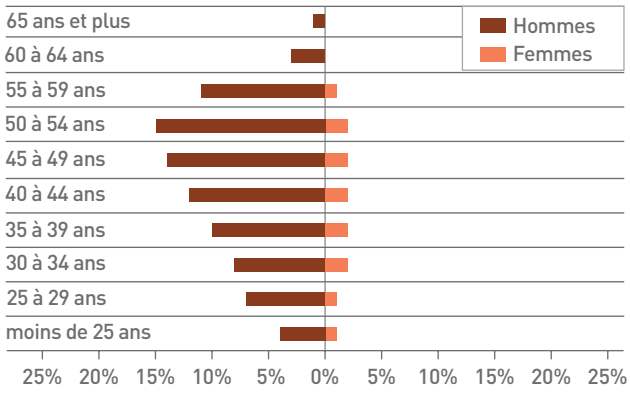

Déménagement

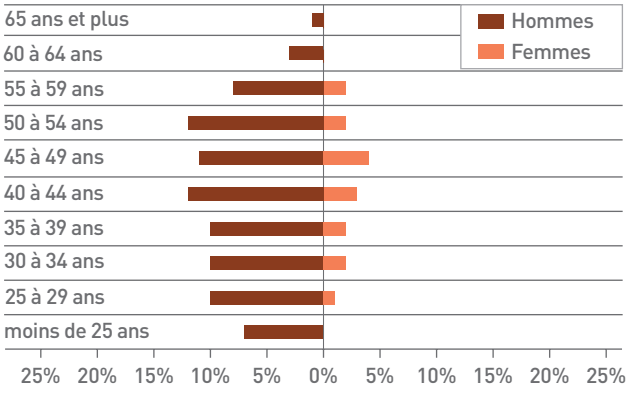

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Transport routier de voyageurs

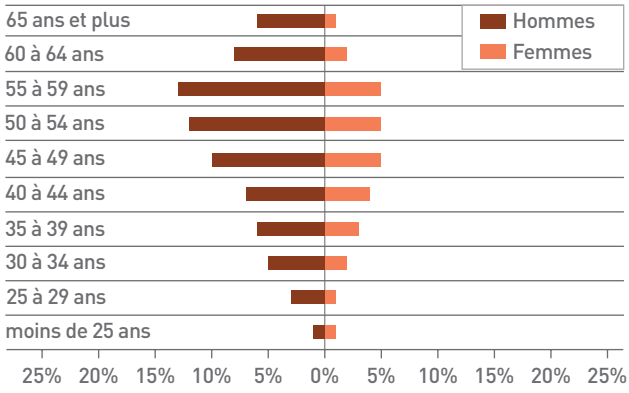

Transport sanitaire

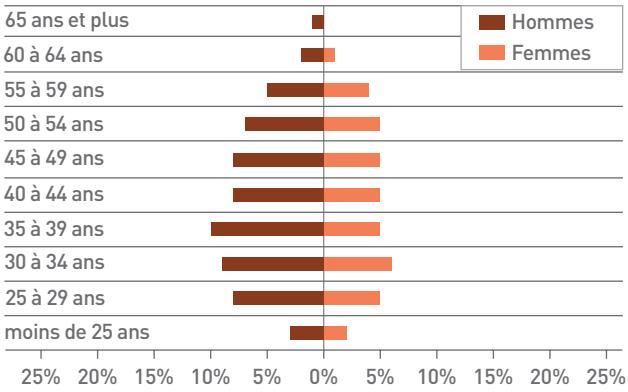

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans l'activité Marchandises entendue au sens large, mais hors déménagement, on compte en 2017 à peu près autant de salariés de moins de 45 ans que de salariés de plus de 45 ans. Dans le déménagement et le transport sanitaire, les moins de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 57 % et 60 %), tandis que dans le transport routier de voyageurs au contraire on ne recense que 33 % de salariés de moins de 45 ans.

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

	- de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	67 ans et plus	TOTAL
MAR	1 817	13 064	25 141	33 351	38 098	47 450	59 019	95 693	23 066	4 276	1 507	342 481
TRV	56	954	3 325	5 520	6 627	8 532	12 862	24 220	11 462	5 953	3 485	82 996
TRS	NS	2 328	6 944	8 359	7 955	6 709	6 787	9 052	2 943	919	285	52 297
Total	**1 888**	**16 345**	**35 410**	**47 230**	**52 680**	**62 691**	**78 668**	**128 965**	**37 471**	**11 149**	**5 277**	**477 774**

Source : Enquête Tableau de bord AFT
NS : Non significatif

Structure par âge dans la conduite en 2017

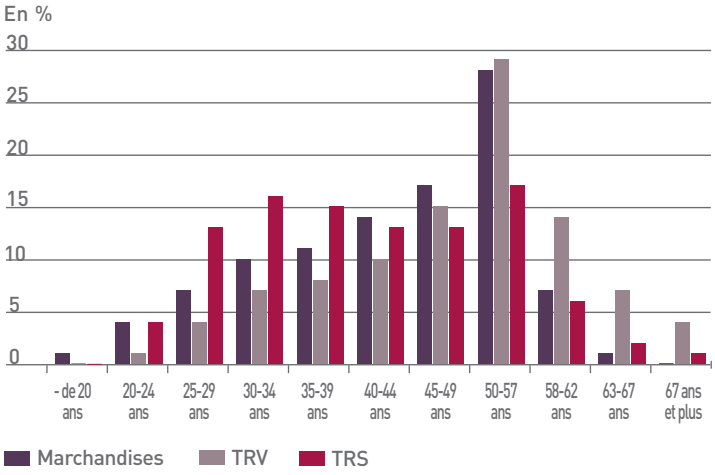

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les pyramides des âges des salariés de la branche reflètent fortement la structure des âges des salariés de la conduite routière.

En l'occurrence, 34 % des conducteurs du transport sanitaire ont moins de 35 ans, contre 12 % des conducteurs du transport routier de voyageurs et 22 % des conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)

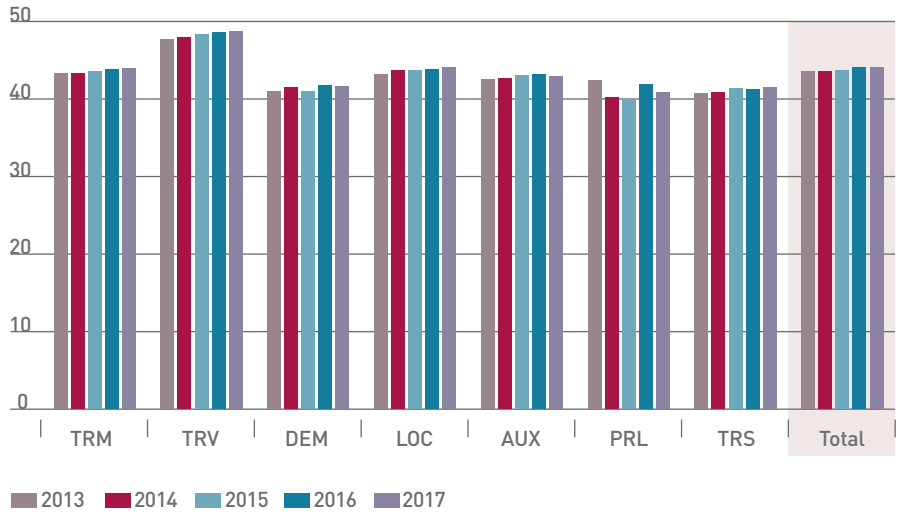

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2017, l'âge moyen des salariés de la branche s'est stabilisé à 44 ans, après plusieurs années de hausses consécutives.

A noter que dans le TRV toutefois, il se rapproche de 50 ans.

Indicateurs démographiques

Taux de relève

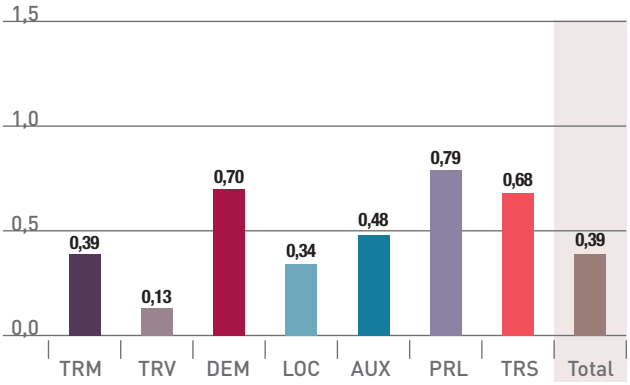

Taux de renouvellement

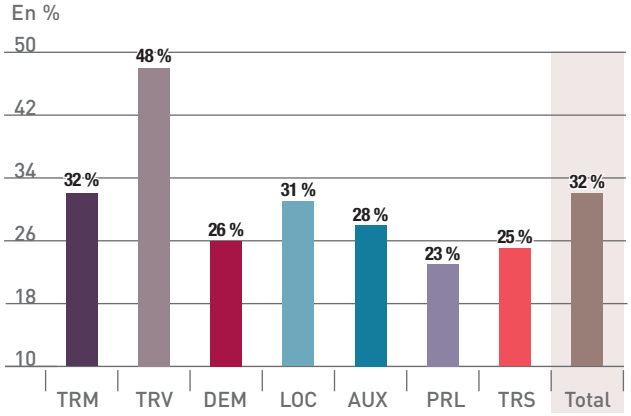

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Il se calcule comme le nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans.

Les plus de 50 ans sont plus nombreux que les moins de 30 ans dans tous les secteurs d'activité de la branche (2,5 fois plus en moyenne en moyenne sur l'ensemble de la branche), avec néanmoins de fortes disparités sectorielles : de 1,3 fois plus nombreux chez les prestataires logistiques à 7,4 fois plus nombreux dans le transport routier de voyageurs.

Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés (x 100). Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les dix années à venir, et depuis la réforme des retraites, dans les douze prochaines années au moins.

La proportion de salariés de la branche de plus de 50 ans est restée globalement stable en 2017 (32 %). Dans le transport routier de voyageurs, 48 % des salariés appartiennent à cette tranche d'âge, contre 23 % chez les prestataires logistiques.

Santé au travail

Taux d'inaptitude en 2017 par famille professionnelle et activité

	Conduite	Exploitation	Logistique	Autres familles	TOTAL
Total	1,2 %	0,7 %	0,7 %	0,5 %	1,0 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

	MAR	TRV	TRS	TOTAL
Total	0,8 %	1,8 %	1,5 %	1,0 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

1 % des salariés de la branche ont fait l'objet en 2017 d'une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail. Les emplois les plus concernés sont ceux exercés au sein de la famille professionnelle Conduite (le taux d'inaptitude y est de 1,2 %). Comme en 2016, les inaptitudes restent relativement moins fréquentes dans l'activité Marchandises (0,8 % de salariés déclarés inapte) que dans les autres secteurs d'activité.

Un quart des salariés déclarés inaptes auraient été reclassés dans leur établissement.

Nombre de bénéficiaires du dispositif IPRIAC au 31.12.2017

Marchandises : 1 551

Voyageurs : 102

Source : IPRIAC

Les partenaires sociaux de la Profession du transport, par l'accord du 24 septembre 1980, complété par avenants, ont prévu une garantie spécifique pour les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). La mise en œuvre de ce régime repose sur l'institution de prévoyance IPRIAC (Institution de Prévoyance d'Inaptitude A la Conduite).

Au 31 décembre 2017, 1 551 conducteurs de l'activité Marchandises bénéficient du dispositif IPRIAC (+8 % en un an), et 102 conducteurs du transport routier de voyageurs (trois fois moins qu'en 2016).

L'avenant n°7 du 20 avril 2016 (applicable depuis le 1er janvier 2017) a supprimé :

- les critères d'âge et d'ancienneté minimale pour être admis en tant que bénéficiaire
- la référence au temps de travail (une durée minimale au moins égale à 800 heures par an était requise ou 400 heures par an pour les conducteurs de transport scolaire).

Risques professionnels par secteur d'activité en 2016

Code NAF	Accidents du travail	Taux d'évolution 2016/2015	Accidents de trajet	Taux d'évolution 2016/2015	Maladies professionnelles	Taux d'évolution 2016/2015
TRM						
4941A	12 653	1 %	474	5 %	337	-7 %
4941B	11 034	1 %	461	1 %	265	4 %
5320Z	283	1 %	24	4 %	3	-25 %
8010Z	27	-3 %	3	-7 %	1	-4 %
TRV						
4939A	2 151	1 %	292	8 %	61	-3 %
4939B	938	-12 %	121	-13 %	25	-7 %
DEM						
4942Z	1 307	-4 %	44	10 %	35	-3 %
LOC						
4941C	1 564	2 %	60	-5 %	26	-35 %
7712Z	231	-5 %	15	-11 %	4	-60 %
AUX						
5229A	3 062	5 %	196	8 %	4	-17 %
5229B	2 254	4 %	312	8 %	94	-12 %
PRL						
5210B	2 624	8 %	198	5 %	116	20 %
TRS						
8690A	3 391	1 %	245	6 %	62	-23 %
Total	**41 520**	**1 %**	**2 445**	**4 %**	**1 033**	**-4 %**

Source : CNAMTS
Données ajustées au champ conventionnel

Pour l'année 2016, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) enregistre une augmentation des accidents du travail mis en premier règlement dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport (+1,4 %) plus modérée que celle des effectifs salariés de la branche sur la période (+2,5 %). Les accidents du travail représentent 92 % des risques professionnels, loin devant les accidents de trajet d'une part, dont le nombre s'accroît de 4 % sur l'année, et les maladies professionnelles d'autre part, dont le nombre régresse de 4 %.

Les statistiques pour l'année 2017 ne sont pas encore disponibles.

Fréquence et gravité des accidents du travail

Code NAF	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
TRM				
4941A	75,0	38,4	39,0	3,1
4941B	79,7	43,6	33,4	3,5
5320Z	65,4	40,6	26,3	3,2
8010Z	53,7	35,7	30,4	2,9
TRV				
4939A	40,7	25,3	20,7	2,8
4939B	31,0	20,3	21,9	2,0
DEM				
4942Z	117,4	68,5	48,2	4,6
LOC				
4941C	96,7	51,1	62,6	4,2
7712Z	64,6	37,1	14,9	3,0
AUX				
5229A	89,1	54,5	23,4	3,4
5229B	39,2	24,9	19,0	1,8
PRL				
5210B	79,2	51,7	16,2	3,4
TRS				
8690A	60,5	33,7	21,6	2,9

Source : CNAMTS
- *Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000*
- *Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000*
- *Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000*
- *Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000*

C'est surtout chez les prestataires logistiques que la fréquence des accidents du travail s'est accrue en 2016 : l'indice de fréquence passe de 73,9 à 79,2. Néanmoins, les accidents du travail dans ce secteur présentent l'indice de gravité le plus bas (16,2).

Mouvements de main d'œuvre

Embauches par âge et famille professionnelle

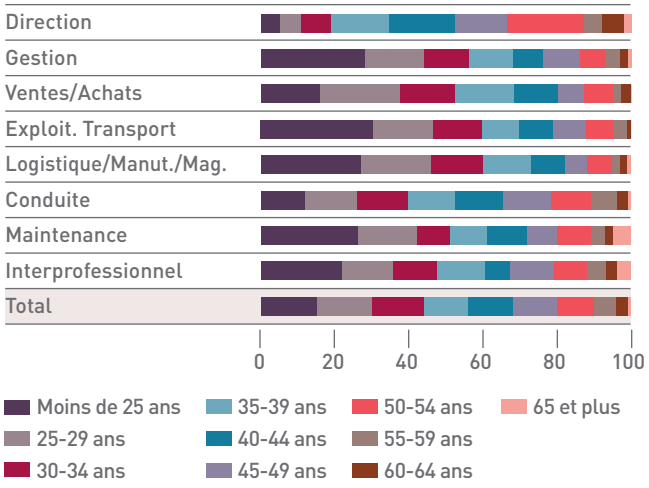

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Comme en 2016, les 50 ans et plus représentent 20 % des recrues de la branche en 2017, et 30% des recrues ont moins de 30 ans en 2017.

Les trois quarts des recrutements ont porté sur des conducteurs, dont seulement 25 % ont moins de 30 ans à l'embauche, contre 45 % des personnes embauchées dans les familles professionnelles Exploitation transport et Logistique / Manutention / Magasinage.

Nota Bene : Les recrutements sont ici assimilés à l'ensemble des salariés entrés dans les établissements de la branche au cours de l'année.

Part des embauches en CDI par secteur d'activité

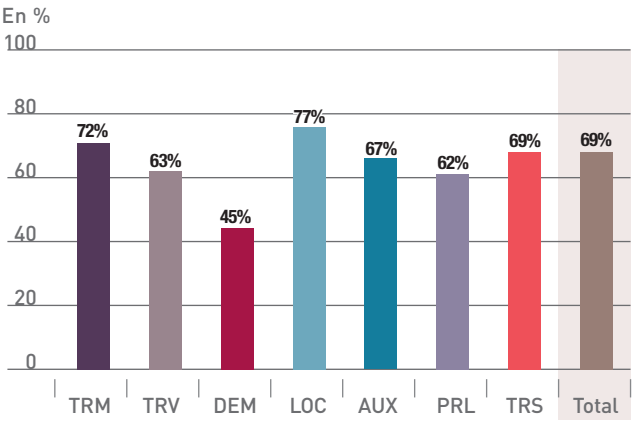

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Près de sept recrutements de dix donnent lieu à la signature d'un contrat à durée indéterminée (CDI). En 2017, on note en particulier une progression de 9 points de la part des embauches en CDI dans le transport routier de voyageurs.

Certaines embauches en CDI s'inscrivent dans le prolongement d'un contrat à durée déterminée (CDD) chez le même employeur.

Embauches par sexe et activité en 2017

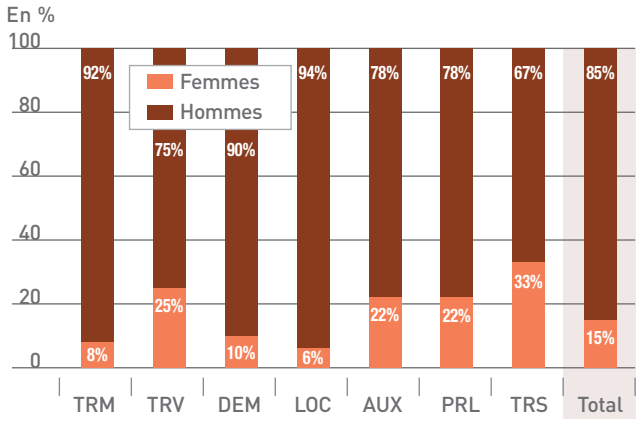

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les femmes sont plutôt sous-représentées dans les recrutements effectués en 2017 : alors que les effectifs salariés de la branche sont composés de 19 % de femmes, seulement 15 % des recrues sont des femmes. Cette sous-représentation relative des femmes dans les recrutements se vérifie même dans les secteurs les plus féminisés tels que le transport de personnes (par exemple, dans le transport sanitaire, les femmes représentent 39 % des salariés, mais 33 % des recrues).

Répartition des types d'embauche en 2017

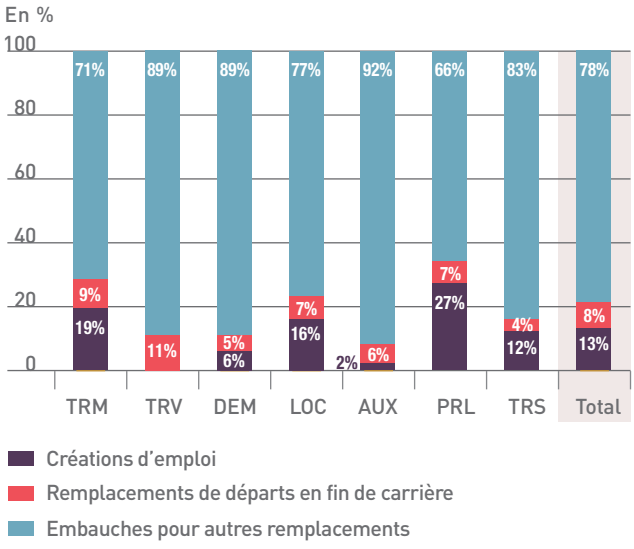

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Au niveau de la branche, les embauches destinées à accroître les capacités de production par des créations d'emploi se révèlent en 2017 plus nombreuses que les embauches motivées par le remplacement de départs en fin de carrière (départs à la retraite et congés de fin d'activité). Ainsi, dans le transport routier de marchandises, près d'un recrutement sur cinq vise à augmenter la voilure, contre moins d'un sur cinq destiné à remplacer des départs en fin de carrière.

Cependant les recrutements sont essentiellement justifiés par le remplacement des départs pour d'autres motifs que la fin de carrière : quatre recrutements sur cinq sont dus aux remplacements de démissions, fins de CDD, ruptures conventionnelles, ou encore licenciements autres qu'économiques.

Évolution des départs en fin de carrière par secteur

TRM

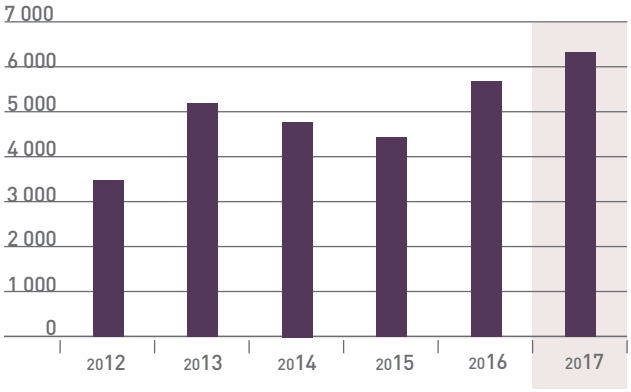

TRV

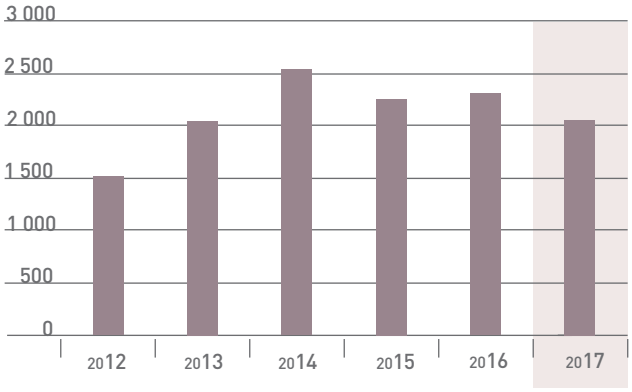

DEM

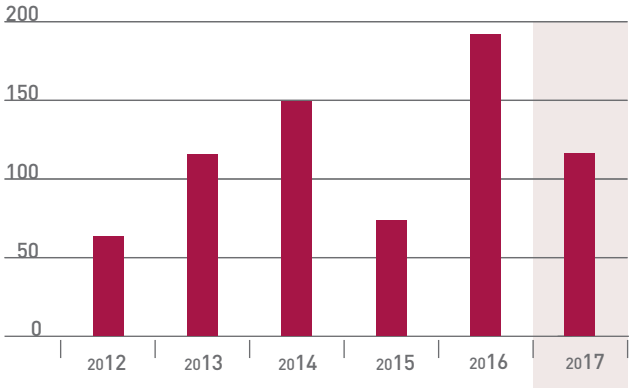

LOC

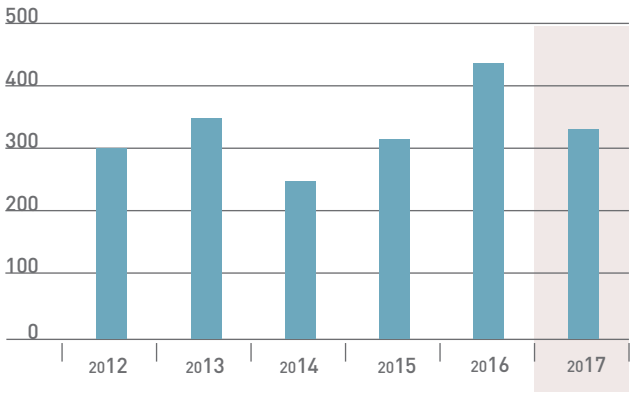

AUX

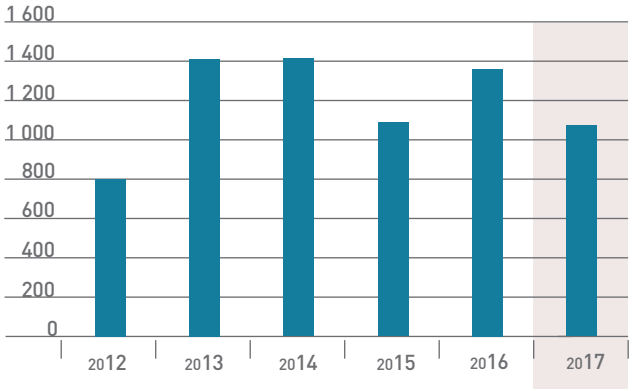

PRL

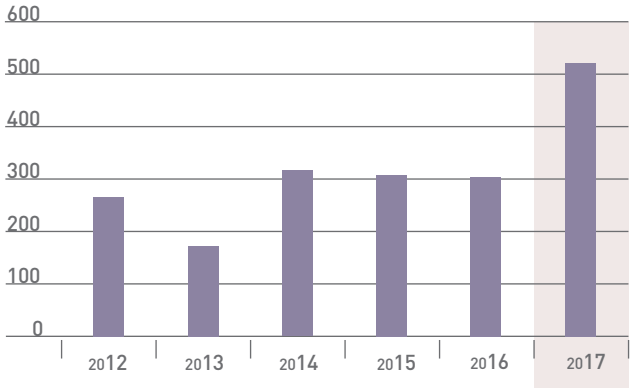

Évolution des départs en fin de carrière par secteur (suite)

TRS

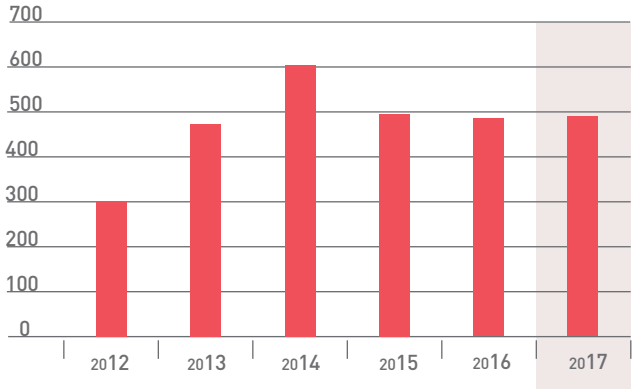

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les départs en fin de carrière sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. En 2017, les départs en fin de carrière se sont faits un peu plus nombreux. Environ 11 000 salariés ont quitté leur établissement pour ce motif.

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRM

2001	1 521
2002	1 811
2003	1 947
2004	1 857
2005	1 897
2006	1 771
2007	1 910
2008	1 582
2009	1 745
2010	1 705
2011	1 568
2012	962
2013	1 772
2014	633
2015	1 184
2016	2 104
2017	2 307

Source : FONGECFA-Transport

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRV

2001	143
2002	194
2003	200
2004	203
2005	185
2006	188
2007	169
2008	157
2009	197
2010	209
2011	172
2012	142
2013	225
2014	131
2015	148
2016	224
2017	203

Source : AGECFA-Voyageurs

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) permet à des conducteurs de transport routier de marchandises ou de voyageurs, conducteurs du secteur du déménagement, et convoyeurs de fonds, employés dans les entreprises du champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, de cesser leur activité professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'ouverture de leur droit à la retraite. Le CFA a été mis en place pour le transport de marchandises et le secteur du déménagement par les accords de branche du 28 mars et 11 avril 1997. Il a été étendu aux convoyeurs de fonds par les accords du 23 juin 1997 et du 24 mars 1998. Le CFA a été mis en place par l'accord du 2 avril 1998 pour le transport routier de voyageurs.

Nombre total de bénéficiaires du CFA au 31.12.2017

TRM : 7 494

dont 159 en transport de fonds

TRV : 911

Source : FONGECFA-Transport et AGECFA-Voyageurs

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) est un dispositif de cessation d'activité qui permet le départ anticipé, avant l'âge légal de départ en retraite, des conducteurs routiers, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, en contrepartie d'embauches en remplacement.

Le recul progressivement de l'âge de la retraite a exigé une adaptation du dispositif. Les accords entre partenaires sociaux du 30 mai 2011 puis du 14 mars 2014 ont ainsi visé à préserver l'équilibre du CFA en adaptant certains critères d'accès.

En 2017, le nombre de dossiers CFA transférés en paiement s'est accru pour le transport routier de marchandises (+10 %), et s'est rétracté dans le transport routier de voyageurs (-9 %).

Parallèlement, le volume total de bénéficiaires du CFA à fin 2017 est supérieur à ce qu'il était un an plus tôt (+3 % dans le transport routier de marchandises et +7 % dans le transport routier de voyageurs), du fait d'un ralentissement des sorties du dispositif (retraite, décès...).

Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur en 2017 (ensemble des familles professionnelles)

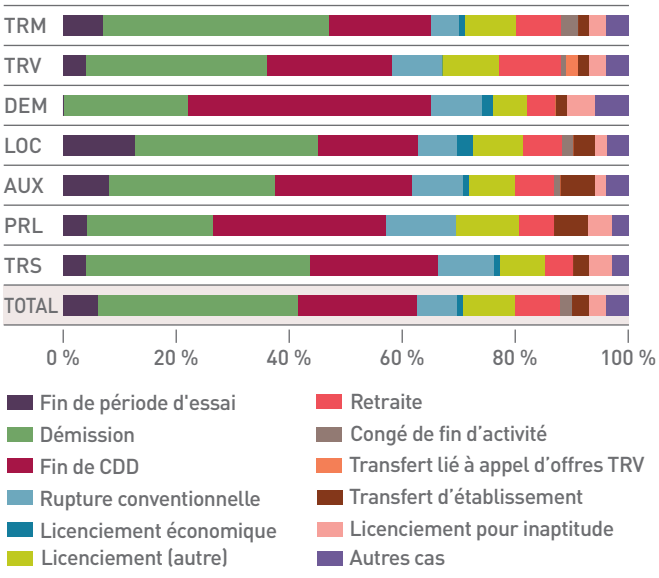

Les démissions sont la première cause de départ des établissements de la branche (plus d'un tiers des départs sont consécutifs à des démissions), sauf dans le déménagement et chez les prestataires logistiques, pour lesquels les fins de CDD sont plus fréquentes. La part des licenciements économiques dans les départs est inférieure à 1 %, et la proportion des ruptures conventionnelles s'établit à 7 %.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Intérim

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

TRM	5 916	26 %
TRV	680	21 %
DEM	563	42 %
LOC	422	37 %
AUX	1 423	32 %
PRL	1 015	71 %
TRS	464	9 %
Total	**10 484**	**27 %**

Le recours à du personnel intérimaire est mis en œuvre par 27 % des établissements interrogés en 2018. Les prestataires logistiques sont de loin ceux qui font le plus souvent appel aux services des agences de travail temporaire (sept sur dix dans ce cas).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Recours à l'intérim par postes en 2017 (en % d'établissements)

	Commecial (vente/achat)	Exploitation transport	Exploitant logistique	Manutent. magasinier	Conducteur VUL	Conducteur PL
TRM	0 %	2 %	0 %	20 %	5 %	68 %
TRV	3 %	4 %	2 %	0 %	0 %	1 %
DEM	0 %	0 %	0 %	66 %	3 %	23 %
LOC	0 %	3 %	0 %	11 %	0 %	79 %
AUX	0 %	11 %	3 %	45 %	5 %	32 %
PRL	0 %	0 %	4 %	86 %	0 %	5 %
TRS	0 %	9 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Tous secteurs confondus	**0 %**	**4 %**	**1 %**	**32 %**	**3 %**	**45 %**

	Cond. véh. - 9 places	Cond. véh. 9 places et +	Auxiliaire ambulancier	Ambulancier DEA	Mécanicien	Autre
TRM	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	4 %
TRV	4 %	68 %	0 %	0 %	12 %	6 %
DEM	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	8 %
LOC	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	5 %
AUX	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %
PRL	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %
TRS	24 %	3 %	15 %	12 %	0 %	37 %
Tous secteurs confondus	**2 %**	**4 %**	**1 %**	**1 %**	**1 %**	**6 %**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

45 % des établissements de la branche s'adressent à des agences de travail temporaire pour des postes de conducteurs de poids lourds, et 32 % pour des postes d'opérateurs logistiques.

Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

	2016	2017	Évolution 2017/2016
TRM	15 669	19 152	22 %
TRV	1 385	1 583	14 %
DEM	608	682	12 %
LOC	1 109	1 392	25 %
AUX	15 210	18 619	22 %
PRL	13 484	15 635	16 %
TRS	148	186	25 %
Total	**47 613**	**57 249**	**20 %**

Source : DARES, exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire
Données ajustées au champ conventionnel

En 2017, la branche a eu recours à 1,2 fois plus d'intérimaires en équivalents temps plein qu'en 2016, soit au total plus de 9 600 intérimaires supplémentaires. Sur l'année, tous les secteurs d'activité de la branche ont mobilisé davantage d'intérimaires.

Globalement, dans le secteur Transports et entreposage, la durée moyenne des missions d'intérim est d'une semaine et demi.

Nota Bene : Du fait principalement du passage à la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement des relevés mensuels de mission (RMM), qui a affecté les comportements déclaratifs des agences d'intérim, la DARES a révisé ses estimations d'emploi intérimaire pour l'année 2016.

Marché du travail

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de Pôle emploi. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi, mais pour les offres d'emploi elles sont partielles, les seules offres d'emploi adressées à Pôle emploi étant ici recensées.

Évolution des offres d'emploi de la branche par secteur (ensemble des codes ROME)

Codes NAF Rév. 2	Libellé	2015	2016	2017
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	5 442	5 536	5 947
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	3 987	4 997	5 930
4941A	Transports routiers de fret interurbains	14 363	16 744	21 936
4941B	Transports routiers de fret de proximité	13 046	14 267	17 355
4941C	Location de camions avec chauffeur	1 633	2 060	2 986
4942Z	Services de déménagement	1 099	1 219	2 560
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	2 570	2 617	2 415
5229A	Messagerie, fret express	1 796	1 740	2 872
5229B	Affrètement et organisation des transports	3 454	3 692	4 988
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	940	767	675
7712Z	Location et location-bail de camions	1 771	2 153	1 945
8010Z	Activités de sécurité privée, partie transports de fonds	1 866	2 207	1 537
8690A	Ambulances	5 008	5 433	6 028
TOTAL BRANCHE CCNTR		**56 975**	**63 432**	**77 174**
PART DE LA BRANCHE (CCNTR) PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL				**2,3 %**

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT
Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Le nombre d'offres d'emploi déposées par les entreprises de la branche auprès de Pôle emploi a augmenté de 22 % en un an, pour atteindre plus de 77 000 offres d'emploi en 2017. Le nombre d'offres d'emploi déposées par les entreprises du déménagement a même plus que doublé en un an.

Répartition des offres par emploi (code ROME) en 2017

Codes ROME V-3	Libellé	Nombre d'offres en 2017	Part des offres déposées par la branche	Taux d'évolution 2017/2016 de l'ensemble des offres déposées
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	3 998	7 %	185 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	21 541	0 %	17 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	4 619	89 %	-7 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	25 476	3 %	30 %
N1102	Déménagement	2 152	39 %	30 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	88 242	4 %	28 %
N1105	Manutention manuelle de charges	28 429	4 %	32 %
N1201	Affrètement transport	1 639	33 %	61 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	1 804	37 %	35 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	2 697	5 %	41 %
N1302	Direction de site logistique	1 574	5 %	26 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	13 308	5 %	39 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	73 296	37 %	36 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	37 091	7 %	202 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	17 833	47 %	30 %
N4104	Courses et livraisons express	2 076	8 %	10 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	31 948	32 %	21 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	537	34 %	30 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	75	56 %	79 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	3 635	52 %	32 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	709	56 %	26 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		**362 679**	**18 %**	**38 %**

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT
Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Le volume d'offres d'emploi portant sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique déposé auprès de Pôle emploi par l'ensemble des entreprises de l'économie française (compte d'autrui et compte propre) a progressé de 38 % en 2017. Davantage d'offres ont été proposées pour chacun des métiers spécifiques du transport et de la logistique, à l'exception de la conduite de véhicules sanitaires (-7 %). Les offres d'emploi pour la conduite de transport de particuliers, dont seulement 7 % émanent d'entreprises de la branche, ont explosé (multiplication par plus de 3 en un an). Les entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport ont surtout recherché des candidats aux autres postes de conduite : elles ont ainsi déposé près de 27 000 offres pour la conduite de transport de marchandises sur longue distance, plus de 10 000 offres pour la conduite et la livraison par tournées sur courte distance, et 8 400 offres pour la conduite de transport en commun sur route.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat en 2017 (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)	Part des offres > à 32h hebdo
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	73 %	11 %	28 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	11 %	64 %	96 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	55 %	8 %	98 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	9 %	80 %	98 %
N1102	Déménagement	45 %	34 %	67 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	26 %	54 %	87 %
N1105	Manutention manuelle de charges	19 %	65 %	84 %
N1201	Affrètement transport	75 %	17 %	100 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	44 %	29 %	98 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	67 %	13 %	99 %
N1302	Direction de site logistique	72 %	15 %	99 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	44 %	36 %	97 %

Suite du tableau de la page 50

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)	Part des offres > à 32h hebdo
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	38 %	42 %	97 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	91 %	1 %	45 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	58 %	15 %	38 %
N4104	Courses et livraisons express	41 %	18 %	55 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	50 %	15 %	80 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	80 %	15 %	100 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	76 %	–	97 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	66 %	17 %	99 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	64 %	11 %	97 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		**39 %**	**41 %**	**83 %**
TOTAL MARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE		**44 %**	**31 %**	**75 %**

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT

Les offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi, tous secteurs confondus de l'économie, sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique pour des contrats de moins d'un mois, ou en intérim, sont importantes (cas de deux offres sur cinq).

Cependant, près de 40 % des offres sont en CDI en 2017, soit 10 points de plus qu'en 2016, et 83 % des offres sont à temps plein (contre 75 % pour les postes à pourvoir sur les autres professions).

Évolution des demandes en stock

Codes ROME V-3	Libellé	Demandes en stock au 31.12.2016	Demandes en stock au 31.12.2017	Taux d'évolution 2017/2016
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	6 250	6 660	6 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	80 800	83 970	4 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	10 680	11 190	5 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	55 910	56 990	2 %
N1102	Déménagement	3 350	3 250	-3 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	146 890	151 000	3 %
N1105	Manutention manuelle de charges	76 300	78 360	3 %
N1201	Affrètement transport	1 230	1 200	-3 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	2 550	2 500	-2 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	6 160	6 170	0 %
N1302	Direction de site logistique	2 540	2 530	0 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	14 420	14 430	0 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	70 390	66 790	-5 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	13 760	14 910	8 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	22 460	24 190	7 %
N4104	Courses et livraisons express	3 290	3 250	-1 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	76 310	74 940	-2 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 650	1 580	-4 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	310	340	9 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	2 930	2 840	-3 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	650	670	3 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		598 830	607 760	1 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Le volume de personnes recherchant un emploi transport ou logistique a progressé très modérément en 2017 (+1 %), et s'est même contracté pour la conduite de véhicules de transport de marchandises : le nombre de candidats aux postes de conduite de transport de marchandises longue distance se replie de 5 % et celui aux postes de conduite et livraison par tournées sur courte distance de 2 %.

Plus de 600 000 personnes déclarent rechercher un emploi dans le transport ou la logistique, mais tous ces demandeurs d'emploi ne possèdent pas nécessairement les qualifications qui les rendraient immédiatement employables.

Répartition des demandes d'emploi selon l'âge et le sexe en 2017

Codes ROME V-3	Libellé	Part des femmes	Part des - de 25 ans	Part des + de 50 ans
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	61 %	11 %	29 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	61 %	13 %	27 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	31 %	8 %	18 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	4 %	8 %	20 %
N1102	Déménagement	0 %	12 %	16 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	21 %	15 %	19 %
N1105	Manutention manuelle de charges	8 %	21 %	16 %
N1201	Affrètement transport	33 %	12 %	27 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	47 %	9 %	23 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	26 %	5 %	31 %
N1302	Direction de site logistique	13 %	2 %	43 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	29 %	9 %	27 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	3 %	4 %	30 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	15 %	3 %	38 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	18 %	3 %	36 %
N4104	Courses et livraisons express	13 %	14 %	27 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	5 %	8 %	27 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	13 %	1 %	48 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	21 %	0 %	44 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	36 %	10 %	26 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	29 %	7 %	32 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		**20 %**	**11 %**	**24 %**

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT

80 % des postulants à un métier du transport ou de la logistique sont des hommes. Les femmes se positionnent majoritairement sur les métiers de l'accompagnement de voyages et des opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage.

Les jeunes sont surtout attirés par les métiers d'opérateurs logistiques (manutention manuelle de charges, magasinage et préparation de commandes). A contrario, 38 % personnes recherchant un emploi dans la conduite de transport en commun sur route ont plus de 50 ans.

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO

Métiers	% Recrutements difficiles en 2017	% Recrutements difficiles en 2018
Agents d'exploitation des transports (personnels sédentaires)	59 %	45 %
Conducteurs routiers	53 %	72 %
Conducteurs de véhicules légers (conducteurs de taxis, ambulanciers...)	53 %	59 %
Cadres des transports	45 %	56 %
Techniciens des transports et du tourisme (marchandises et voyageurs)	45 %	36 %
Conducteurs de transport en commun sur route	42 %	54 %
Responsables magasinage	42 %	34 %
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	41 %	42 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance	35 %	42 %
Employés des transports et du tourisme	30 %	38 %
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	29 %	42 %
Responsables logistiques (non cadres)	25 %	44 %
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	24 %	33 %
Agents administratifs des transports	15 %	49 %
Contrôleurs des transports (personnels roulants)	4 %	52 %

Source : Enquête BMO 2017 et 2018

L'enquête Besoins en Main-d'Œuvre (BMO), réalisée annuellement par Pôle emploi, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'État et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutements perçus comme difficiles par les employeurs.

Elle révèle qu'en 2018, 72 % des employeurs interrogés jugent difficiles de pourvoir des postes de conducteurs routiers (après 53 % en 2017), métier pour lequel la recherche de candidats qualifiés s'avère la plus problématique.

Quels que soient les métiers du transport ou de la logistique considérés, les recruteurs sont plus nombreux qu'en 2017 à anticiper des difficultés de recrutement, excepté pour certains postes de techniciens et agents de maîtrise.

> Dispositifs soutenus par la branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles financées par l'OPCA Transports et Services en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 861	202	151	0	61	2 275
Voyageurs	939	0	8	1	27	975
Transport sanitaire	95	0	0	0	73	168
Total	**2 895**	**202**	**159**	**1**	**161**	**3 418**

Source : OPCA Transports et Services

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec des financements Pôle emploi et OPCA Transports et Services, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Le nombre de POE individuelles financées par l'OPCA Transports et Services pour l'ensemble de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a été multiplié par 1,4 en 2017, et jusqu'à 1,9 pour l'activité Marchandises (tandis qu'elles reculent de 7 % pour le transport routier de voyageurs). Désormais, les deux tiers des bénéficiaires de ce dispositif ont une promesse d'embauche dans des entreprises de l'activité Marchandises, contre la moitié en 2016.

85 % des POE individuelles réalisées ont trait à des formations relatives à la conduite routière.

A ces effectifs en POE individuelles, s'ajoutent 1 872 bénéficiaires de POE collectives ayant suivi en 2017 une formation en transport ou logistique financée par l'OPCA Transports et Services, soit 1,4 fois plus qu'un an auparavant.

Nota Bene : Comme dans le reste du présent rapport, la répartition des effectifs formés entre les familles professionnelles de la branche s'effectue sur la base, non pas de l'emploi occupé, mais du libellé des formations suivies, appréciées par leur Formacode (codes relatifs à une nomenclature des formations).

Contrats de sécurisation professionnelle financés par l'OPCA Transports et Services en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	330	97	277	10	249	963
Voyageurs	31	16	7	5	33	92
Transport sanitaire	17	11	3	0	28	59
Total	**378**	**124**	**287**	**15**	**310**	**1 114**

Source : OPCA Transports et Services

Entrés en vigueur le 1er septembre 2011, les contrats de sécurisation professionnelle (CSP), d'une durée maximale de 12 mois, visent le retour à l'emploi - le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise - de salariés qui font l'objet d'une procédure de licenciement économique dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement.

L'utilisation de ce dispositif par des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport continue son repli en 2017 (-22 %).

Formation

> Formations réalisées

Titres professionnels délivrés dans l'ensemble des centres (y compris titres privés)

	2017	Taux de réussite en 2017	Évolution 2017/2016	Part des organismes de branche dispensateurs de formation
Direction-encadrement				
Manager Transports et Logistique (EST)	59	90 %	11 %	100 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce international (ISTELI – AFTRAL)	147	93 %	23 %	100 %
RPTL Responsable production transport logistique (ISTELI – AFTRAL)	265	90 %	29 %	100 %
RPTP Responsable production transport de personnes (ENSTV– AFTRAL)	22	71 %	57 %	100 %
REL Responsable en logistique (AFTRAL)	173	88 %	12 %	100 %
RTM Responsable du transport multimodal (PROMOTRANS)	21	95 %	-57 %	100 %
MOLI Manager des Opérations de Logistique Internationale (PROMOTRANS)	114	95 %	5 %	100 %
Conduite				
Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	1 670	87 %	33 %	10 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	10 934	75 %	15 %	46 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules	3 960	65 %	39 %	44 %
Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	6 645	65 %	-9 %	47 %
Exploitation-Gestion				
Technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises	86	70 %	54 %	34 %
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	579	74 %	26 %	100 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	262	69 %	4 %	52 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	92	77 %	-23 %	62 %
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	728	68 %	3 %	64 %
Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes	35	69 %	75 %	71 %
École de Maîtrise du Transport Routier (PROMOTRANS)	227	88 %	22 %	100 %
Responsable de la chaîne logistique (PROMOTRANS)	32	91 %	-11 %	100 %
Bachelor e-commerce et supply chain (PROMOTRANS)	68	87 %	750 %	100 %
Bachelor Responsable commercial transport et logistique (ISTELI - AFTRAL)	24	89 %	60 %	100 %
Déclarant en douane et conseil (ISTELI – AFTRAL)	44	90 %	29 %	100 %
Manutention-magasinage				
Cariste d'entrepôt	2 567	84 %	-1 %	27 %
Agent(e) magasinier(ère)	2 103	88 %	10 %	13 %
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	5 763	88 %	13 %	36 %
TOTAL	36 620	76 %	11 %	43 %

Source : AFTRAL, DGEFP, Promotrans

Le nombre de titres professionnels (y compris titres privés) délivrés en transport et logistique s'est accru de 11 % en 2017, après 27 % en 2016.

En volume, les évolutions sont les plus marquées pour le TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur et le TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules, avec respectivement 1 400 et 1 100 titres supplémentaires délivrés en 2017. L'évolution du TP Préparateur(trice) de commandes en entrepôt est également bien orientée (+ 650 titres délivrés).

En revanche, une baisse significative en volume s'observe au niveau TP Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs, avec un différentiel négatif de 625 titres délivrés par rapport à 2016.

Les organismes de branche dispensateurs de formation sont à l'origine de plus de 40 % de cet effort de qualification, à travers :

- Le positionnement de AFTRAL et Promotrans sur les titres professionnels du Ministère du Travail,
- Les titres privés AFTRAL et Promotrans, en particulier sur les métiers relatifs aux domaines Direction-encadrement et Exploitation.

Diplômes d'État délivrés

	2017	Taux de réussite en 2017	Évolution 2017/2016	Part des organismes de branche
Direction-encadrement				
Mastère (*)	36	100 %	-35 %	
Master I et II (*) (**)	306		0 %	
Conduite				
CAP Conducteur Routier « Marchandises »	1 380	92 %	-5 %	34 %
CAP Conducteur Livreur Marchandises	1 484	47 %	-1 %	93 %
CAP Déménageur sur VUL	39	85 %	-9 %	0 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière « Transport de Voyageurs »	77	90 %	64 %	0 %
BAC Pro Conducteur Transport Routier Marchandises	1 204	87 %	4 %	96 %
Diplôme d'Etat d'Ambulancier	3 330	89 %	1 %	4 %
Exploitation-gestion				
Bac Pro Transport	733	77 %	3 %	79 %
Bac Pro Logistique	2 549	79 %	5 %	61 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	1 506	71 %	21 %	42 %
DUT Gestion Logistique et Transport (*)	1 314	80 %		
Licences (*) (**)	28		0 %	
Manutention-magasinage				
CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie	1 339	83 %	3 %	50 %
BEP Logistique et Transport	2 766	84 %	2 %	0 %
Maintenance				
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	1 280	87 %	3 %	3 %
Bac Pro Maintenance des véhicules automobiles option véhicule industriel	925	77 %	20 %	10 %
BTS Après-Vente Automobile option Véhicules industriels	202	68 %	30 %	5 %
TOTAL	20 498	79 %	4 %	45 %

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans, Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Santé (Enquête École)
(*) pour ces filières : effectifs diplômés de l'enseignement supérieur soutenus par les seuls organismes de branche
(**) estimations 2017 d'après les chiffres 2016

Parallèlement, le nombre de diplômés d'État en transport et logistique (toutes voies d'accès, y compris validation des acquis de l'expérience) s'est accru de 4 % en 2017 (après +1 % en 2016).

Les formations préparant aux métiers de l'exploitation en ont bénéficié, avec en particulier la délivrance de 260 diplômes supplémentaires en 2017 en BTS Transport et Prestations Logistiques, ainsi que les formations préparant aux métiers de la maintenance, avec la délivrance de 150 diplômes supplémentaires en 2017 en Bac Pro Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier. Le nombre de sortants de formations diplômantes en conduite routière, qui représentent 37 % des diplômes cœurs de métier de la branche délivrés en 2017, est resté stable.

Les organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ainsi que les établissements de l'Éducation Nationale soutenus par l'AFT, sont à l'origine de 45 % des diplômés en transport-logistique.

Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés

	2017	Évolution 2017/2016
CQP Métiers du Convoyage de Fonds et Valeurs	308	-11 %
CQP Métiers d'Opérateur de traitements de valeurs	255	43 %
CQP Métiers de la Gestion et de la maintenance des installations bancaires automatisées	231	37 %

Source : Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis

Les établissements agréés par la CPNE pour dispenser des certificats de qualification professionnelle (CQP) en ont délivré 794 en 2017 dans le domaine du transport de fonds et valeurs, soit 14 % de plus qu'en 2016 (après +18 % en 2016).

Formations obligatoires

Ensemble des attestations de capacité professionnelles délivrées

2016	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	728	67	1 669	2 464
Marchandises < 3,5t	1 928	88	36	2 052
Voyageurs >= 9pl	200	26	449	675
Voyageurs < 9pl	3 879	45	0	3 911
Commissionnaires	43	165	1 644	1 852

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

2017

	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	629	65	1 787	2 481
Marchandises < 3,5t	2 845	111	48	3 004
Voyageurs >= 9pl	160	9	380	549
Voyageurs < 9pl	1 224	32	—	1 256
Commissionnaires	63	169	1 754	1 986

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route sont définies au niveau français par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et au niveau européen par le « Paquet Routier » (règlements européens de 2009). La profession de commissionnaire de transport n'est pas réglementée au niveau européen, mais l'accès à la profession est encadré au niveau national par décrets.

Toute personne qui souhaite diriger une entreprise de transport, de déménagement, de location ou de commission de transport doit être titulaire de l'attestation de capacité professionnelle.

Le nombre d'attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules de transport en commun excédant neuf places conducteur compris, a reflué de 19 % en 2017, et le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées pour du « transport léger » de personnes (par des véhicules de moins de 10 places conducteur compris) a été divisé par plus de 3 en 2017. Il faut voir dans ce phénomène l'effet de la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes, dite loi « Grandguillaume », qui a réformé l'activité de VTC (Voitures de Transport avec Chauffeur pouvant transporter un ou plusieurs passagers). Désormais, l'attestation de capacité LOTI ne permet plus à des entreprises exerçant des activités de VTC de proposer des courses en véhicules de moins de 10 places (chauffeur compris) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, pour lesquelles d'autres conditions d'accès et d'exercice du métier ont été instaurées, rendant de ce fait la capacité professionnelle « transport léger » de personnes moins attractive.

A l'inverse, le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » de marchandises (entreprises qui utilisent exclusivement des véhicules ne dépassant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes) a été multiplié par 1,5 au cours de l'année 2017. Celles-ci représentent 55 % des attestations de capacité délivrées pour les entreprises de transport routier de marchandises.

Enfin, environ 130 attestations de capacité commissionnaires supplémentaires ont été délivrées en 2017.

Ensemble des stagiaires inscrits et reçus aux formations obligatoires à la conduite routière en 2017

	en entreprise par moniteur		en entreprise agréée (*)		en centre agréé	
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus
FIMO marchandises	0	0			15 485	15 209
FCO marchandises	9 123	1 674			92 048	91 829
« Passerelle » marchandises	1	1			1 195	1 179
FIMO voyageurs	36	36			3 681	3 568
FCO voyageurs	2 014	2 013	3 085	3 044	8 304	8 274
« Passerelle » voyageurs	4	4			1 849	1 824

(*) Kéolis, Transdev et RATP
Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

La progression du nombre de FIMO Marchandises délivrées en centre agréé ou en entreprise est restée relativement atone en 2017 (+1 %, soit 180 attestations supplémentaires délivrées), dans un contexte où, pour la conduite de véhicules routiers de marchandises, le nombre de sortants de titres professionnels progresse plus rapidement que celui de formations courtes.

A contrario, on observe une forte baisse des FIMO Voyageurs (-22 %) et des formations Passerelles « Voyageurs » (-42 %), alors que sur la période le volume de titres professionnels délivrés pour accéder au métier de conducteurs de véhicules de transport en commun s'est également fortement replié.

Répartition des effectifs en formation obligatoire formés dans les organismes de formation soutenus par la branche

Formations d'accès au métier	Effectifs 2017	Formations continues	Effectifs 2017
Direction-encadrement			
Attestations de capacité		Matières dangereuses	2 137
> March +3,5t	1 072		
> March -3,5t	1 516		
> Voy +9 plcs	94		
> Voy -9 plcs	420		
> Commissionnaire	32		
Conduite			
FIMO[1]		FCO en centre	
> Marchandises	13 261	> Marchandises	44 143
> Voyageurs	2 382	> Voyageurs	3 830
Passerelles vers Marchandises	418	FCO par délégation de compétences (moniteurs)	
		> Marchandises	3 985
		> Voyageurs	1 515
Passerelles vers Voyageurs	834	Recyclage formation matières dangereuses	10 678
Auxiliaire ambulancier	2 189	Recyclage permis à points	2 950
Formation initiale matières dangereuses	14 027		
Permis de conduire			
> B	277		
> C, CE, C1	4 886		
> D, DE, D1	597		
Manutention-magasinage			
CACES débutants	18 906	CACES expérimentés	23 191
Autres			
Conseiller à la sécurité (initiale)	1 001	Conseiller à la sécurité (recyclage)	259
Homologation des formateurs	103	Formation de formateurs	231
TOTAL			**154 934**

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

[1] Formations soutenues par l'AFT (compte propre et compte d'autrui)

Environ 155 000 personnes ont suivi en 2017 une formation obligatoire, initiale ou continue, auprès d'un des deux organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou avec le soutien de l'AFT, organisme de développement de la formation professionnelle transport-logistique.

Ce nombre est en retrait de 6 % par rapport à 2016. Cette tendance s'explique notamment par une baisse des effectifs en FIMO (-12 %) ayant bénéficié du cofinancement de l'AFT, ainsi que des effectifs formés par l'AFTRAL et Promotrans à des CACES (-7 %), des FCO (-4 %), ou encore des attestations de capacité (-3 %).

81 % des personnes inscrites en FIMO ont bénéficié du co-financement de l'AFT.

Les organismes de formation de la branche sont à l'origine de 47 % des FCO dispensées en centre agréé ou en entreprise par moniteur.

Formations continues (hors formations obligatoires)

Sont ici présentés les effectifs en formation continue, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme d'État ou d'un titre, dans les organismes dispensateurs de formation de la profession AFTRAL et Promotrans.

Répartition des effectifs en formation continue par famille professionnelle en 2017 (hors formations obligatoires)

	Effectifs en formation continue
Direction-encadrement	4 412
Conduite	8 284
Exploitation-gestion	112
Manutention-magasinage	4 073
Maintenance	1 827
Autres	32 928
Total	**51 636**

Source : AFTRAL, Promotrans

En 2017, AFTRAL et Promotrans ont réalisé davantage de formations de perfectionnement à caractère non obligatoire (+7 %, après +14 % en 2016).

> Utilisation des dispositifs de formation

Sont ici présentés :

- les effectifs formés de conducteurs routiers financés par l'AFT au titre de l'aide individuelle ;
- les effectifs en apprentissage dans les organismes de développement et/ou dispensateurs de formation de la branche ou soutenus par eux ;
- les effectifs communiqués par l'OPCA Transports et Services pour les salariés des établissements de la branche conventionnelle qui ont réalisé en 2017 leur formation dans le cadre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du plan de formation, du compte personnel de formation et de la VAE. Il convient de préciser que les chiffres OPCA Transports et Services reprennent les effectifs formés - sur ces dispositifs - par les organismes de formation de la branche (chiffres déjà inclus dans la rubrique précédente), mais englobent également les actions réalisées par les autres opérateurs qui interviennent sur ces formations.

En ce qui concerne la VAE, sont également détaillés les bilans sur les titres professionnels et diplômes d'État des spécialités transport-logistique relevant des familles professionnelles de la CPNE.

Sont enfin présentés les effectifs de tuteurs, toutes catégories confondues, formés dans la branche conventionnelle.

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation

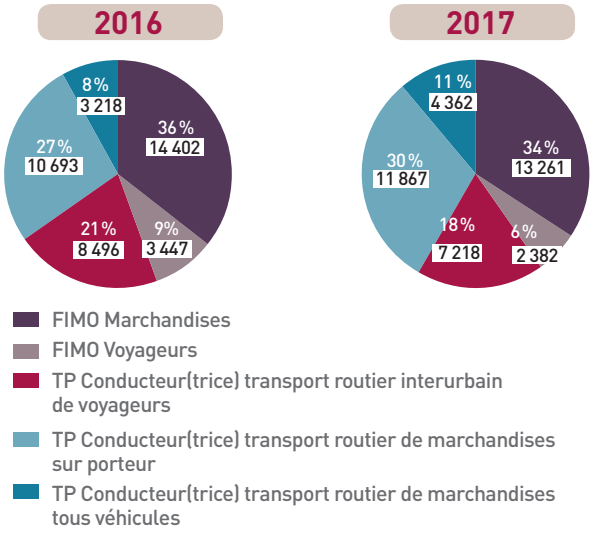

Source : AFT

39 090 formations d'accès au métier de conducteur routier ont été cofinancées en 2017 par l'AFT. C'est 3 % de bénéficiaires en moins qu'en 2016, mais les formations soutenues sont de nature différente, plus longues, certifiantes et donc avec un coût plus élevé.

En effet, les formations qualifiantes (titres professionnels) représentent désormais 60 % de l'ensemble des formations de conducteur de transport routier bénéficiant d'un co-financement de l'AFT.

En particulier, en 2017, les titres professionnels de conducteur de transport routier de marchandises sur porteurs ou sur tous véhicules représentent 55 % des formations à la conduite de véhicules de transport routier de marchandises ayant bénéficié d'un financement de l'AFT, soit 10 points de plus qu'en 2016 ; or la durée de celles-ci est plus longue (respectivement 385 heures et 280 heures) que celle des FIMO Marchandises (140 heures de formation).

Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation professionnelle à l'inscription en 2017

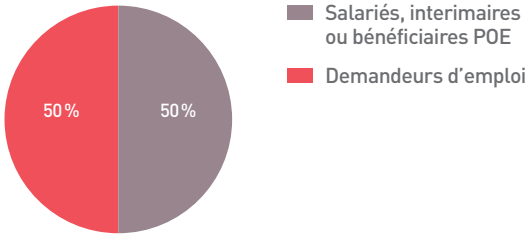

Source : AFT

La moitié des bénéficiaires des financements de l'AFT en 2017 sont, au moment de leur inscription en formation, déjà salariés, en intérim, ou ont une promesse d'embauche.

Répartition des bénéficiaires en emploi, ou avec une promesse d'embauche, en fonction de leur secteur d'activité

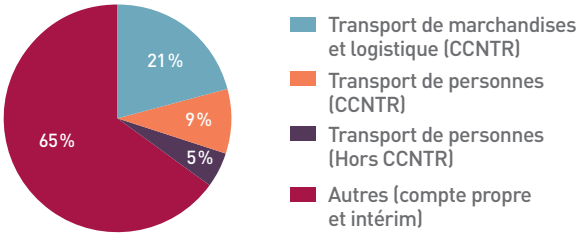

Source : AFT

Parmi les bénéficiaires d'un cofinancement de l'AFT déjà en emploi (y compris intérimaires), ou avec une promesse d'embauche, près d'un tiers sont engagés dans des entreprises qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Apprentissage

Sont ici présentées les statistiques sur l'apprentissage dans les Écoles ou Centres de Formation des Apprentis (CFA) AFTRAL et Promotrans, et les établissements de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par eux et l'AFT.

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle en 2017

	Effectifs inscrits en 1ère année d'apprentissage au 31.12.2017	Effectifs inscrits en dernière année d'apprentissage au 31.12.2017	Effectifs totaux en apprentissage au 31.12.2017	Nombre de diplômes ou titres délivrés par la voie de l'apprentissage en 2017
Direction Encadrement	358	462	734	307
Conduite	1 313	1 214	1 597	912
Exploitation-gestion	952	1 107	2 398	820
Manutention-magasinage	150	99	249	135
Maintenance	132	136	356	132
Total	**2 905**	**3 018**	**5 334**	**2 306**

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Plus de 5 300 apprentis suivaient fin 2017 une formation dans les écoles et Centres de Formation des Apprentis (CFA) des organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou dans des établissements de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par l'AFT, soit 8 % de plus qu'en 2016.

Les effectifs inscrits en première année d'apprentissage ont même progressé de 12 % en 2017. 30 % d'entre eux se sont positionnés sur un titre professionnel en apprentissage.

Près de 40 % des apprentis sont en contrat dans des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 285	1 584	108	16	849	3 842
Voyageurs	389	120	0	16	111	636
Transport sanitaire	68	20	0	0	13	101
Total	**1 742**	**1 724**	**108**	**32**	**973**	**4 579**

Source : OPCA Transports et Services

Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

	CDI
Marchandises	10 %
Voyageurs	6 %
Transport sanitaire	28 %
Total	9 %

Source : OPCA Transports et Services

Accompagnant l'augmentation des recrutements, le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la branche a progressé de 8 % en 2017, après +7 % en 2016.

Cette hausse profite surtout aux entreprises de l'activité Marchandises (dont les contrats de professionnalisation progressent de 15 % en un an), tandis que le transport routier de voyageurs a moins recours aux contrats de professionnalisation (-17 % en 2017, après -11 % en 2016).

Au sein de l'activité Marchandises, un tiers des contrats de professionnalisation visent à préparer un métier à l'exploitation, tandis que dans le transport routier de personnes, plus de 60 % des contrats de professionnalisation se forment à la conduite.

La proportion de contrats de professionnalisation en CDI (9 %) progresse de deux points. Dans le transport sanitaire, 28 % des contrats de professionnalisation sont même en CDI.

Périodes de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	36 831	619	11 619	67	8 090	57 226
Voyageurs	7 196	37	117	4	2 278	9 632
Transport sanitaire	453	15	1	0	238	707
Total	**44 480**	**671**	**11 737**	**71**	**10 606**	**67 565**

Source : OPCA Transports et Services

Les périodes de professionnalisation visent à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé alternant enseignements théoriques et activité professionnelle.

Leur nombre dans les entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport s'est accru de 12 %, avec en particulier plus de 6 000 formations supplémentaires en conduite réalisées en 2017 grâce à ce dispositif.

Plan de formation

Plan de formation – de 10 salariés par famille professionnelle et activité en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	5 545	1 838	1 305	40	2 121	10 849
Voyageurs	942	211	4	1	637	1 795
Transport sanitaire	1 212	732	1	0	691	2 636
Total	**7 699**	**2 781**	**1 310**	**41**	**3 449**	**15 280**

Source : OPCA Transports et Services

Plan de formation 10 salariés et + par famille professionnelle et activité en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	9 720	9 335	2 322	198	15 691	37 266
Voyageurs	5 767	1 967	93	277	5 558	13 662
Transport sanitaire	965	1 056	0	1	3 263	5 285
Total	**16 452**	**12 358**	**2 415**	**476**	**24 512**	**56 213**

Source : OPCA Transports et Services

Dans les établissements de la branche de moins de 10 salariés, l'utilisation du plan de formation s'est accrue de 7 % en 2017.

18 % des salariés appartenant à des établissements de cette tranche de taille ont mobilisé en 2017 leur plan de formation.

À noter que les versements à l'OPCA Transports et Services au titre du plan +10 sont volontaires (le plan +10 est une contribution dont le versement à l'OPCA Transports et Services n'a aucun caractère obligatoire), aussi les formations prises en charge en 2017 pour des salariés d'entreprises de 10 salariés et plus qui versent tout ou partie de leur plan de formation à l'OPCA Transports et Services ne sont pas ici exhaustives.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Marchandises	383	1 306	1 432	1 548	1 513	1 808	1 915
Voyageurs	131	216	287	285	326	224	221
Transport sanitaire	40	167	84	132	81	108	133
Total	**554**	**1 689**	**1 803**	**1 965**	**1 920**	**2 140**	**2 269**

Source : OPCA Transports et Services

6 % de tuteurs supplémentaires ont été formés en 2017 au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation.

Compte personnel de formation (CPF)

Compte personnel de formation (CPF) par famille professionnelle et activité en 2017

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	796	410	613	13	4 609	6 441
Voyageurs	239	16	18	6	416	695
Transport sanitaire	61	3	7	1	92	164
Total	**1 096**	**429**	**638**	**20**	**5 117**	**7 300**

Source : OPCA Transports et Services

Au 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a succédé au droit individuel à la formation (DIF).

Entre 2016 et 2017, le nombre de personnes dans la branche ayant mobilisé leur CPF a été multiplié par 3,8.

Elles sont en effet 7 300 en 2017, ce qui reste 4,7 fois moins que le nombre de celles qui avaient fait valoir leur DIF en 2014.

88 % des utilisateurs du CPF sont des salariés de l'activité Marchandises.

Caractéristiques des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par catégorie socio-professionnelle

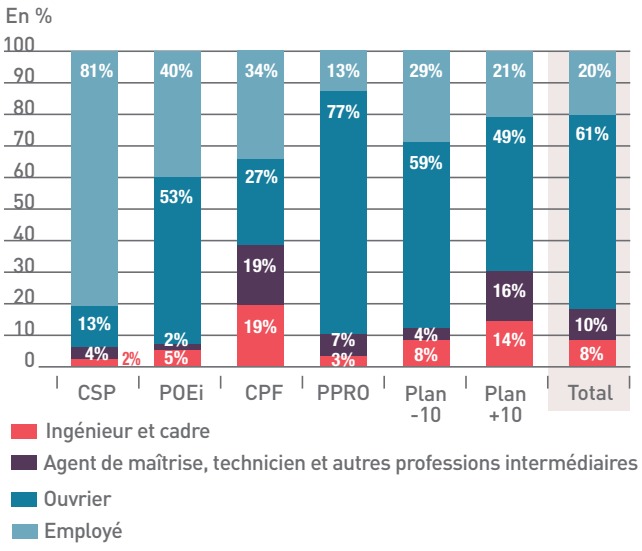

Le CPF est un dispositif de financement de la formation relativement plus utilisé par les cadres et techniciens / agents de maîtrise de la branche que les autres dispositifs. En effet, 38 % des personnes ayant mobilisé leur CPF en 2017 avaient ce statut, contre 18 % des bénéficiaires des autres dispositifs de formation financés par l'OPCA Transports et Services.

À l'opposé, 77 % des salariés de la branche ayant suivi des périodes de professionnalisation sont des ouvriers.

Source : OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par âge

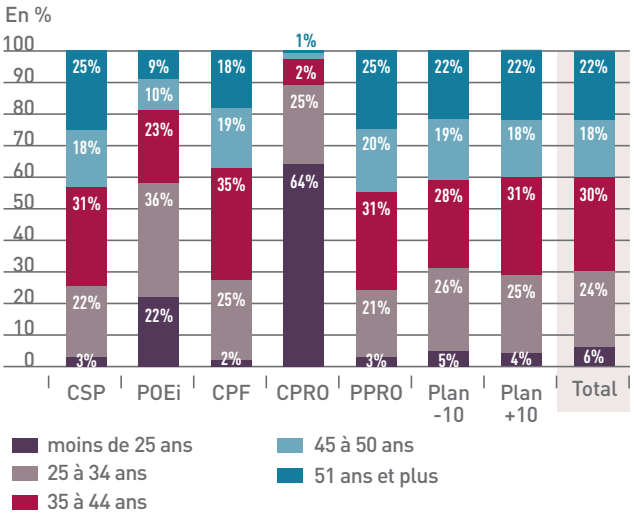

Les dispositifs de formation des salariés bénéficient relativement plus aux jeunes qu'aux seniors : 22 % des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services ont plus de 50 ans (et jusqu'à 25 % pour les périodes de professionnalisation), tandis qu'ils représentent 32 % des salariés de la branche.

Source : OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par niveau de formation visé

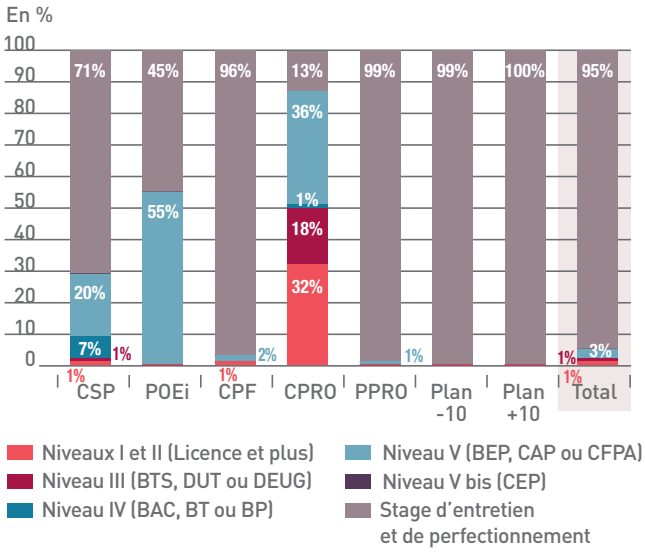

95 % des formations financées par l'OPCA Transports et Services correspondent à des stages d'entretien et de perfectionnement ne donnant pas lieu à la délivrance d'une certification professionnelle, soit 20 points de plus qu'en 2016.

Source : OPCA Transports et Services

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE financés par l'OPCA Transports et Services

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Marchandises	16	32	196	188	137	102	215
Voyageurs	1	3	28	27	32	12	12
Transport sanitaire	1		2	3	3	5	4
Total	**18**	**35**	**226**	**218**	**172**	**119**	**231**

Source : OPCA Transports et Services

Le nombre d'accompagnements à la validation des acquis de l'expérience (VAE) financés par l'OPCA Transports et Services a presque doublé en 2017, à la faveur d'actions menées par de grandes entreprises et d'initiatives prises dans le cadre de l'ADEC Route.

VAE sur les diplômes

	2016			2017		
	Présentés	Validations partielles	Validations totales	Présentés	Validations partielles	Validations totales
Conduite						
CAP Conducteur routier « marchandises »	10	1	9	3	0	3
CAP Conducteur livreur de marchandises	6	2	4	5	1	4
CAP Agent d'accueil et de conduite routière - transport de voyageurs	17		17	7	2	5
BAC PRO Conducteur transport routier marchandises	55	8	41	26	5	21
Diplôme d'État d'ambulancier	5	5	–	5	5	
Exploitation-Gestion						
BEP Logistique et transport	8	2	5	5	0	5
BAC PRO Transport	18	2	14	3	0	2
BAC PRO Logistique	286	31	243	287	33	240
BTS Transport et prestations logistiques	117	13	77	130	19	93
Manutention-magasinage						
CAP Opérateur/Opératrice logistique	47		46	45		45
Maintenance						
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	2	–	2	4	–	4
BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels	15	–	15	20	3	15
BTS Après vente automobile option véhicules industriels	15	2	10	2	1	1
TOTAL	**601**	**66**	**483**	**542**	**69**	**438**

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la santé

Le Bac Pro Logistique et le BTS Transport et Prestations Logistiques totalisent à eux deux plus des deux tiers des demandes de VAE sur des diplômes spécifiques du transport et de la logistique.

Le nombre de candidats à une VAE sur les diplômes transport-logistique s'est replié de 10 % en 2017. Cette régression des demandes de VAE affecte presque toutes les formations diplômantes cœurs de métier de la branche.

VAE sur les titres professionnels dans l'ensemble des centres (validations totales)

	2016		2017	
	présentés	admis	présentés	admis
Conduite				
Conducteur(trice)-livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	4	3	35	18
Conducteur(trice) transport routier marchandises sur porteur	23	23	12	9
Conducteur(trice) du transport routier tous véhicules	15	15	30	23
Conducteur(trice) transport routier interurbain de voyageurs	8	8	34	34
Exploitation-gestion				
Assistant(e) d'exploitation en transport	-	-	-	-
Technicien(ne) d'exploit. transport terrestre marchandises	-	-	1	1
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	25	17	53	25
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transitaire aérien et maritime	-	-	-	-
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transport terrestre	18	12	-	-
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	88	84	71	65
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistiques	34	23	28	19
Technicien(ne) supérieur(e) en transports de personnes	5	3	3	2
Manutention-magasinage				
Cariste d'entrepôt	12	12	120	63
Agent(e) magasinier(ère)	35	29	90	55
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	10	6	166	99
TOTAL	**277**	**235**	**643**	**413**

Source : DGEFP

Le nombre de candidats à une VAE sur les titres professionnels en transport-logistique a été multiplié par 2,3 en un an. Les candidats qui se sont présentés à une VAE au TP Cariste d'entrepôt ou Préparateur(trice) de commandes sont en effet respectivement 10 fois et 16 fois plus nombreux qu'en 2016. Ces deux titres professionnels sont les plus fréquemment recherchés par la VAE en 2017.

Les volumes en VAE sont modestes et susceptibles de fluctuer de manière importante en fonction des opérations collectives réalisées et de la situation sur le marché du travail.

Insertion professionnelle

Situation professionnelle des apprentis

Près de 1 865 apprentis sortis en 2017 des écoles et CFA (Centre de Formation d'Apprentis) AFTRAL et Promotrans ont répondu aux enquêtes de placement six mois après la fin de leur formation en transport et logistique.

Cette année, les résultats de l'enquête de placement auprès de ces sortants de formation en apprentissage ont été élargis à plusieurs certifications, notamment de l'enseignement supérieur.

Situation des jeunes au moment de l'enquête

			Parmi ceux qui sont en entreprise				
% en emploi (y compris alternance)	% en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique[1]
Direction-encadrement							
Manager Transports et Logistique (EST)							
96 %	4 %	0 %	40 %	12 %	48 %	0 %	60 %
Manager des Opérations Logistiques Internationales							
75 %	2 %	20 %	76 %	9 %	6 %	9 %	42 %
REL Responsable en Logistique							
81 %	0 %	14 %	35 %	20 %	25 %	20 %	49 %
RPTL Responsable Production Transport Logistique							
73 %	7 %	13 %	64 %	27 %	9 %	0 %	82 %
RPTP Responsable Production Transport de Personnes							
67 %	0 %	33 %	50 %	0 %	50 %	0 %	100 %
Licence Pro Tpt Voya.							
79 %	0 %	21 %	36 %	0 %	64 %	0 %	91 %
Conduite							
CAP Conducteur Routier Marchandises							
86 %	1 %	12 %	65 %	22 %	6 %	7 %	60 %
CAP Déménageur sur VUL							
89 %	0 %	7 %	25 %	25 %	50 %	0 %	79 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière - Transport de Voyageurs							
100 %	0 %	0 %	33 %	67 %	0 %	0 %	83 %
BAC Pro. Conducteur Transport Routier de Marchandises							
100 %	75 %	0 %	50 %	0 %	25 %	25 %	75 %
TP Conducteur Livreur sur Véhicule Utilitaire Léger							
67 %	0 %	33 %	83 %	0 %	0 %	17 %	0 %
TP Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur							
100 %	0 %	0 %	77 %	9 %	5 %	9 %	86 %

Suite du tableau

	% en emploi (y compris alternance)	% en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	Parmi ceux qui sont en entreprise : % en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique[1]
Exploitation-gestion								
BAC Pro. Transport	100 %	0 %	0 %	50 %	0 %	50 %	0 %	80 %
BAC Pro. Logistique	76 %	0 %	20 %	26 %	14 %	44 %	16 %	47 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	85 %	5 %	9 %	38 %	12 %	43 %	7 %	69 %
DUT Gestion Logistique Transport	70 %	7 %	19 %	21 %	5 %	58 %	16 %	42 %
Technicien Supérieur Transport Terrestre de Marchandises	88 %	2 %	10 %	58 %	15 %	25 %	2 %	87 %
Technicien Supérieur en Méthode et Exploitation Logistique	79 %	3 %	16 %	37 %	12 %	36 %	16 %	45 %
Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme	83 %	17 %	0 %	80 %	0 %	20 %	0 %	0 %
Manutention-magasinage								
CAP Opérateur(trice) Logistique	79 %	1 %	18 %	19 %	11 %	54 %	16 %	53 %
Maintenance								
CAP Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	71 %	6 %	23 %	23 %	18 %	55 %	5 %	56 %
BAC Pro. Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	83 %	3 %	11 %	37 %	11 %	48 %	4 %	58 %
BTS Après-Vente Automobile	86 %	14 %	0 %	50 %	17 %	33 %	0 %	33 %
TOTAL								
83 %	**2 %**	**14 %**	**47 %**	**16 %**	**26 %**	**10 %**	**58 %**	

(1) entendu dans un sens plus large que le champ conventionnel

Source : AFTRAL, Promotrans

Six mois environ après la fin d'une formation en transport ou logistique en apprentissage, 83 % des sortants sont en entreprise (éventuellement en alternance), soit 5 points de plus que les promotions sorties en 2016.

En particulier, six mois après une formation diplômante en apprentissage à la conduite routière, moins de 12 % des jeunes sont en recherche d'emploi.

Parmi les jeunes en entreprise, toutes filières confondues, 47 % disposent d'un contrat en CDI, contre 39 % des sortants en emploi de la promotion précédente.

58 % des placements en entreprise sont réalisés dans le secteur transport-logistique, contre 45 % un an auparavant.

Insertion professionnelle à 6 mois selon les différents dispositifs de formation : contrats de professionnalisation, POEI, POEC ou CSP

Depuis début 2014, l'OPCA Transports et Services réalise des enquêtes à destination des bénéficiaires des contrats de professionnalisation, des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Elles permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires six mois après la fin de leur formation.

L'ensemble des bénéficiaires finissant leur formation en 2017 a été interrogé, soit plus de 10 600 personnes. Plus de 3 700 réponses ont été analysées.

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

Six mois après la fin de leur contrat, 76 % des sortants de contrats de professionnalisation sont en emploi (ou en alternance) et 12 % suivent une nouvelle formation.

1 bénéficiaire sur 2 est en CDI et plus d'1 sur 4 en CDD.

58 % des bénéficiaires travaillent dans une entreprise du secteur de l'OPCA Transports et Services.

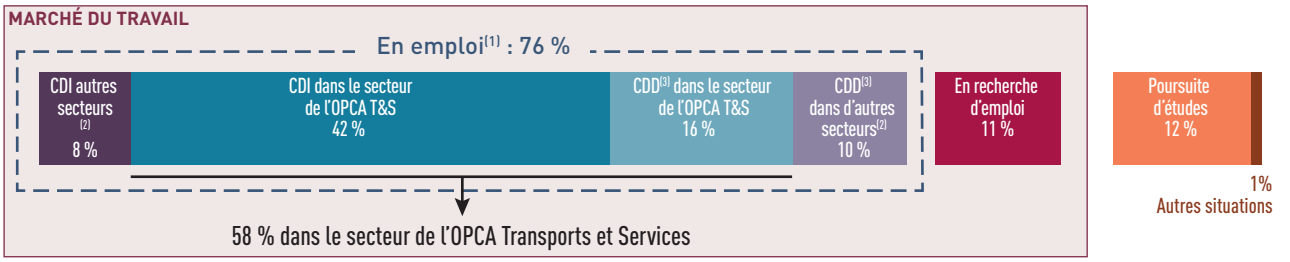

Source : OPCA Transports et Services

Base : 1 248 répondants

La branche enregistre des résultats supérieurs à la moyenne nationale : en France, tous secteurs confondus, 73 % des bénéficiaires de contrats de professionnalisation en 2015 sont en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et 22 % sont en recherche d'emploi (contre 11 % dans la branche).

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi permet de former les demandeurs d'emploi préalablement à leur embauche par l'entreprise afin d'acquérir les compétences requises pour un emploi visé. La POEI (Individuelle) est à l'initiative de l'entreprise, la POEC (Collective - à destination de groupes de demandeurs d'emploi) est à l'initiative de la branche professionnelle.

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle - POEI

6 mois après la fin de leur formation, 87 % des bénéficiaires de POEI sont en emploi. Près de 2 sur 3 sont en CDI (65 %).

73 % travaillent dans une entreprise du secteur de l'OPCA Transports et Services.

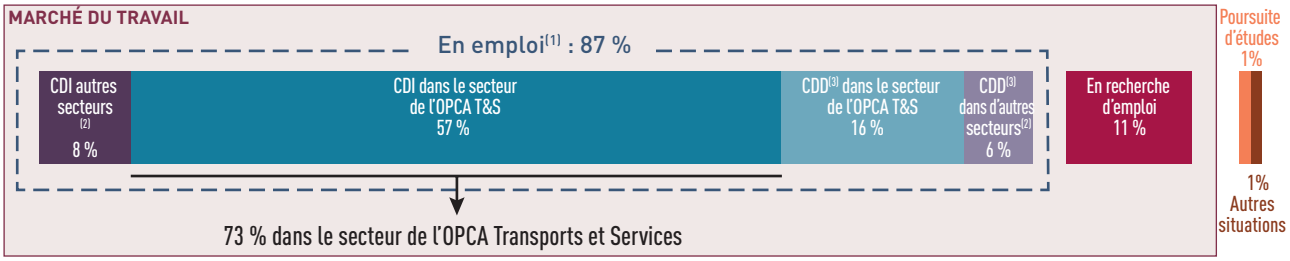

Source : OPCA Transports et Services

Base : 1 158 répondants

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective - POEC

81 % des bénéficiaires de POEC sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation, 59 % sont en CDI.

Plus d'un bénéficiaire sur deux travaille dans une entreprise du secteur de l'OPCA Transports et Services.

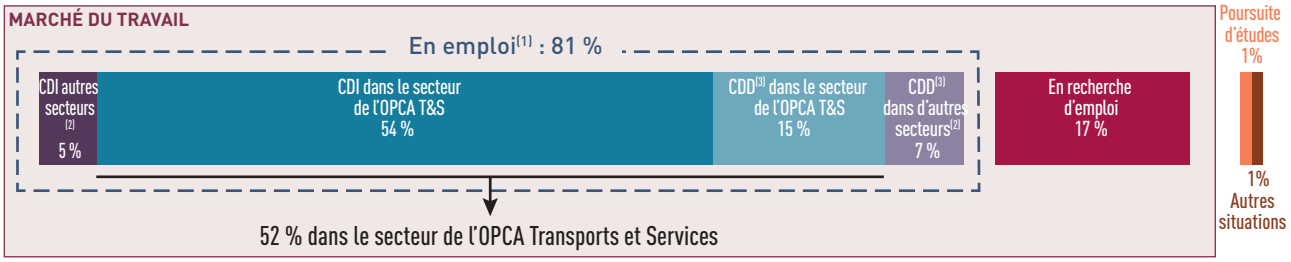

Source : OPCA Transports et Services

Base : 656 répondants

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est un dispositif qui s'adresse aux personnels licenciés pour motif économique. C'est un accompagnement personnalisé : appui au projet professionnel, mesures de reconversion, aide à la création ou reprise d'entreprise, formation...

72 % des bénéficiaires de CSP sont en emploi 6 mois après la fin de leur contrat. Près d'un sur deux a un CDI (48 %). 43 % travaillent dans une entreprise du secteur de l'OPCA Transports et Services.

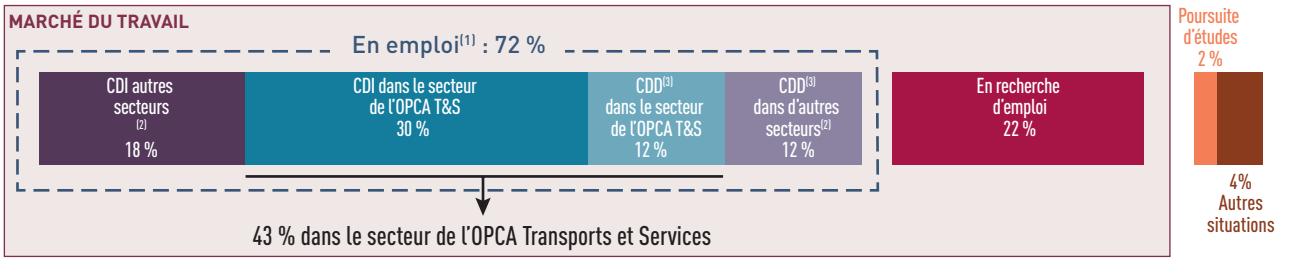

Source : OPCA Transports et Services

Base : 664 répondants

(1) Comprend les personnes en alternance (contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage).
(2) Autres secteurs ou secteur non précisé par le répondant
(3) CDD et autres types de contrats (intérim, contrat aidé...)

Prospective

Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement en 2018 par activité

	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Évolution 2018/2017
TRM	10 860	48 %	19 %
TRV	2 055	63 %	-1 %
DEM	681	51 %	-2 %
LOC	566	50 %	19 %
AUX	2 462	55 %	26 %
PRL	682	47 %	0 %
TRS	2 547	49 %	-8 %
Total	**19 854**	**51 %**	**12 %**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

51 % des employeurs interrogés par l'AFT au 1er semestre 2018 déclarent avoir déjà réalisé des recrutements dans l'année, ou en avoir l'intention d'ici la fin de l'année. C'est 6 points de plus qu'un an auparavant pour les prévisions de recrutements en 2017.

Néanmoins, dans le secteur du transport routier de personnes, et plus particulièrement dans le transport sanitaire, les employeurs sont moins nombreux à anticiper des recrutements en 2018 (-8 % dans le transport sanitaire).

Répartition des projets de recrutements en 2018 par famille professionnelle

	Conduite Marchandises	Conduite Voyageurs	Conduite Sanitaire	Exploitation transport	Logistique	Autre	Total
Projets de recrutements	63 802	15 319	3 325	2 788	15 622	10 917	111 774
En %	57 %	14 %	3 %	2 %	14 %	10 %	100 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

D'après les déclarations des entreprises de la branche, on estime à plus de 111 000 le nombre de postes ouverts sur l'ensemble de l'année 2018, les trois quarts se rapportant à des postes de conduite.

Répartition des projets de recrutements en 2018 par famille professionnelle et activité

Marchandises

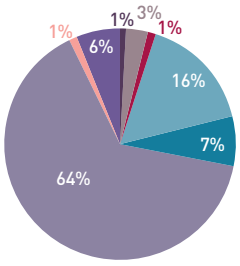

- Commercial (vente-achat)
- Exploitation transport
- Exploitant logistique
- Manutentionnaire magasinier
- Conducteur VUL
- Conducteur PL
- Mécanicien
- Autre

Transport routier de voyageurs

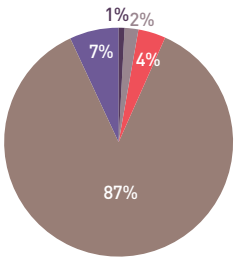

- Commercial (vente-achat)
- Exploitation transport
- Conducteur véh. - de 9 places
- Conducteur véh. 9 places et +
- Autre

Transport sanitaire

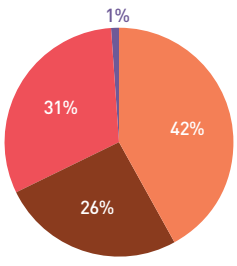

- Auxiliaire ambulancier
- Ambulancier DEA
- Conducteur véh. - de 9 places
- Autre

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2018, 87% des projets de recrutement des entreprises du transport routier de voyageurs se concentrent sur les conducteurs de véhicules de plus de neuf places, soit 10 points de plus que leurs intentions d'embauches recueillies en 2017.

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

	2017	2018
TRM	29 %	40 %
TRV	53 %	68 %
DEM	38 %	36 %
LOC	31 %	42 %
AUX	30 %	43 %
PRL	26 %	28 %
TRS	42 %	46 %
Total	**33 %**	**43 %**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

La proportion d'établissements de la branche déclarant éprouver des difficultés de recrutement s'accroît de 10 points en 2018 (après +8 points en 2017), en hausse dans quasiment tous les secteurs.

43 % des employeurs témoignent désormais de ces difficultés, et jusqu'à 68 % dans le transport routier de voyageurs.

Près de neuf répondants sur dix évoquent à cet égard la problématique des recrutements de conducteurs.

Estimations des effectifs au 31/12/2018

Effectifs estimés au 31/12/2018 par famille professionnelle

Dénominations	Clé de répartition	Estimation des effectifs fin 2018
DIRECTION	2,6 %	18 987
GESTION	5 %	35 968
VENTES/ACHATS	1,2 %	8 733
EXPLOITATION TRANSPORT	8,2 %	59 149
LOGISTIQUE / MANUTENTION / MAGASINAGE	11,6 %	83 539
CONDUITE	68 %	492 091
TRANSPORT DE PERSONNES	19 %	137 488
- Transport de voyageurs	11,7 %	84 407
- Transport sanitaire	7,3 %	53 081
TRANSPORT DE MARCHANDISES	49 %	354 603
MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	2,2 %	15 890
INTERPROFESSIONNEL	1,2 %	8 850
Total	100 %	723 206

L'Observatoire estime que le nombre de salariés dans la branche au sens de la CCNTR a augmenté de 3,1 % au cours de l'année 2018, soit 21 800 salariés supplémentaires en un an, ce qui porterait à 723 200 le nombre de salariés à fin 2018 dans les établissements des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres de l'année 2018 et sur les travaux d'analyse et prévisions réalisés en réunion au dernier trimestre 2018 par chacun des OPTL régionaux.

La dynamique de l'emploi est surtout portée par **le transport routier de fret et la logistique,** qui ont connu une activité soutenue au cours du premier semestre, puis un léger tassement en fin d'année dans certaines régions. Toutefois, même dans ces territoires, la demande reste importante dans le bâtiment et les travaux publics. Les recrutements en logistique sont également importants, et s'appuient de manière significative sur l'intérim. La grève SNCF a conduit à de nouveaux reports vers la route, de même que la diminution des niveaux d'eau qui a pénalisé le transport

fluvial (Rhin notamment). Des transports ont parfois été relocalisés par un recours moindre de la sous-traitance étrangère, et des transporteurs frontaliers ont bénéficié de la demande étrangère non couverte localement.

Les demandes des chargeurs apparaissent comme de moins en moins planifiées, et l'alternance d'épisodes entre faible activité et forte activité est de plus en plus fréquente, ce qui participe au recours accru aux agences de travail temporaire, confrontées également à la pénurie de conducteurs. Cette pénurie est nuisible au développement de l'activité et limite la croissance des entreprises et des emplois. Les difficultés de recrutement sont particulièrement aigües dans les régions et les bassins d'emploi dont le taux de chômage est bas comme en Pays de la Loire. Il est relevé aussi des difficultés de recrutement d'exploitants ayant un minimum d'expérience.

L'évolution des effectifs salariés dans **le transport routier de voyageurs interurbain** varie de manière assez imprévisible selon les stratégies des entreprises et des autorités organisatrices de transport, du fait notamment de mouvements entre périmètres urbains et interurbains, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM ».

En 2018, la grève SNCF a entraîné des reports de voyages vers les transports collectifs routiers, comme en Île-de-France où le trafic très perturbé de la RATP a conduit le report d'usagers du RER vers des véhicules routiers.

Les politiques de mobilité apparaissent d'abord comme bénéficiant aux transports collectifs urbains, mais la demande en transport interurbain de voyageurs reste soutenue dans le cadre de la réorganisation de certains circuits.

Le tourisme et l'augmentation des croisières faisant escale sur les rives des grands fleuves français ont également un impact positif sur les besoins en recrutement des autocaristes.

Enfin, la fréquentation des « autocars Macron » est en croissance en 2018. Les opérateurs continuent de développer leur offre, renforçant ainsi le maillage territorial.

Ce secteur est confronté à de fortes difficultés de recrutement et des besoins en recrutements non satisfaits qui pénalisent son activité.

Les fondamentaux pour la poursuite de la croissance du **transport sanitaire** demeurent, avec le vieillissement de la population et la poursuite de la politique de santé : concentration des centres de soins, développement des consultations en hôpitaux de jour, diminution de la durée pré et post opératoire (et donc rotations plus importantes des patients)..., ce qui contribue à maintenir une forte activité.

Néanmoins, des incertitudes questionnent le développement du secteur et de ses emplois, dans un contexte de bouleversements règlementaires.

En particulier, l'article 80 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 (en application depuis le 1er octobre 2018) a mis à la charge des établissements de santé des dépenses de transports sanitaires auparavant prises en charge par l'assurance maladie et les mutuelles. Ces nouvelles règles de prescription et de prise en charge imposent aux ambulanciers de contractualiser avec les établissements de santé sur la base de tarifs qui ne sont plus liés aux tarifs conventionnés de l'assurance maladie. Les volumes concentrés dans ces nouveaux marchés sont importants, alors que l'offre de transport est souvent atomisée, ce qui nécessite une coordination des moyens qui peine à se mettre en place. Le marché s'en trouve perturbé par l'introduction de nouvelles entreprises issues d'autres secteurs d'activité, et notamment des grands groupes du transport de voyageurs ou des mutuelles, qui rachètent des TPE de transport sanitaire et sont favorables à la mise en circulation d'ambulances autorisant le transport partagé d'un plus grand nombre de patients. De plus, le choix des ambulanciers privés est également, à partir du 1er octobre 2018, du ressort des établissements prescripteurs alors qu'il revenait auparavant aux patients. Cela remet en cause le principe du libre choix dévolu aux patients.

Par ailleurs, l'accord du 16 juin 2016 relatif à la durée et à l'organisation du travail dans les activités du transport sanitaire a fait l'objet d'un arrêté d'extension le 19 juillet 2018, pour une application au 1er août qui modifie les règles de calcul du temps de travail effectif.

Enfin, la réorganisation du schéma de la garde ambulancière et des transports urgents pré-hospitaliers a fait l'objet de négociations tout au long de l'année 2018 entre les fédérations représentatives du secteur du transport sanitaire et la CNAMTS. Elles ont abouti à la signature d'un protocole qui obéit à deux objectifs : permettre aux entreprises du secteur de s'assurer un équilibre financier et améliorer l'efficience des services rendus aux patients. Le secteur du transport sanitaire fait face à des difficultés à trouver des candidats formés.

Globalement, l'activité économique est toujours soutenue, mais les recrutements sont difficiles dans les entreprises de la branche, malgré les opérations d'information et de formation des candidats à l'emploi. L'activité est freinée par les besoins en recrutements qui ne sont pas pourvus.

Organisations syndicales

Organisations patronales

Le présent rapport a été réalisé par l'AFT et la conception graphique financée par l'OPCA Transports et Services.

OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

66 rue des Archives
75003 Paris
www.optl.fr

optl@optl.fr

Conception et réalisation : huitième-jour.com - Photos : V. Mezzanotti/AFT - V.Mezzanotti/AFT/Pomona - G.Roujas/AFT - STEF - Renault Trucks - Volvo Trucks, Volvo Bus corporation - Brink's - E. Caro - Studio Matton - C. Boutet - TNT - SOTRAPRESS - Shutterstock - Fotolia - Loomis • Novembre 2018